Université d'État d'Haïti

(UEH)

FACULTÉ D'AGRONOMIE ET DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

(FAMV)

DÉPARTEMENT D'ÉCONOMIE ET DE DÉVELOPPEMENT RURAL

(DEDR)

Analyse comparative des performances économiques des exploitions agricoles bénéficiaires et non bénéficiaires du microcrédit agricole dans la commune de Hinche, Haïti

Mémoire

Présenté par JACQUES Phendy

Pour l'obtention du titre d'Ingénieur-Agronome

Option : Économie et Développement Rural

Avril 2014

Analyse comparative des performances économiques des exploitations agricoles bénéficiaires et non bénéficiaires du microcrédit agricole dans la commune de Hinche, Haïti

Dédicaces

Ce Mémoire de fin d'étude est dédié

- A mes parents, VILGAR et ISEMANE, pour tous les efforts et sacrifices qu'ils ont consentis pour que je puisse arriver la où je suis.

- A mon parrain Joachim, qui est l'une des personnes les plus importantes de ma vie.

- Mes frères (Gardy, Mandela) et sœurs (Philocia, Loucie, Midia et Jessica)

- Midley Brutus, ma petite amie.

- A toute la famille JACQUES et MOGELIN

- Tous mes camarades de la Promotion Jean Arsène CONSTANT (2013)

Phendy JACQUES

Remerciements

Ce travail a été possible grâce à une multitude de personnes qui m'ont soutenu d'une façon ou d'une autre depuis mon enfance jusqu'à aujourd'hui. Et grâce aussi à plusieurs institutions, je remercie donc :

- Dieu qui m'a donné la santé et l'intelligence nécessaire pour boucler mes études classiques et universitaires;
- Professeur Jean-Philippe PERRIER, mon conseiller scientifique, pour ses remarques, ses conseils et sa disponibilité qui m'étaient indispensables pour la réalisation de ce travail;
- Professeur Pierre Matthieu CHAREST, le responsable facultaire de notre stage, pour son dynamisme, sa disponibilité;
- Dr Alix DAMÉUS, le directeur du département d'Économie et du Développement Rural de la FAMV pour ses conseils avisés et son soutien. Et par-dessus tout pour ce qu'il représente dans le département qu'il dirige;
- Tous les professeurs de la FAMV et ceux du DEDR en particulier;
- L'État haïtien en particulier la FAMV;
- Le gouvernement canadien qui a financé notre stage de mémoire à l'Université Laval dans le cadre du programme PFLA;
- L'Université Laval en particulier la FSAA pour son invitation.

Mes remerciements pleins de gratitude vont spécialement à :

- Mes parents, ma maman particulièrement, pour leur amour et surtout les efforts qu'ils ont déployés pour assurer mon entretien, mon éducation et ceci sans même ménager leur santé;
- Mon parrain, Joachim Jacques, qui représente un second père pour moi et qui m'a beaucoup donné au cours de ces 13 dernières années;
- Midley Brutus, pour ses conseils, son support et surtout pour son aide déterminante qu'elle m'a offerte dans la collecte des données;
- Mes remerciements vont à toute ma famille, tous ceux là qui m'ont aidé dans ce long processus. Sans oublier Guepson et Gardy qui m'ont toujours accompagné sur le terrain.

Phendy JACQUES

Résumé

L'agriculture familiale est la plus grande activité économique à l'échelle planétaire. Elle arrive à produire plus de 70% des aliments consommés dans le monde et emploie 40% de la population active mondiale. Cependant, la grande majorité des pauvres sont des agriculteurs. L'un des problèmes majeurs de la petite agriculture familiale est le problème d'accès au financement adapté à l'agriculture. La microfinance qui a pris son envol grâce aux fonds des organismes internationaux dans le but de faciliter aux pauvres l'accès à l'intermédiation financière, semble peu intéressée au secteur agricole comme en témoigne la faible part de leur portefeuille de crédit destinée au financement de l'agriculture.

Le financement de la petite agriculture familiale des pays du sud comme Haïti par la microfinance, est un sujet qui préoccupe des chercheurs de ce domaine. Cette présente étude a voulu analyser la façon dont se déroule le financement de l'agriculture par la microfinance dans la commune de Hinche et d'évaluer la compatibilité existante entre elles. Et d'un autre coté comparer les performances économiques des exploitants bénéficiaires et non bénéficiaires de microcrédit agricole dans la dite commune.

Cette étude a révélé que les exploitants agricoles ayant l'accès au microcrédit dans la commune de Hinche (Haïti) sont ceux qui ont un revenu extra-agricole en général supérieur au revenu agricole. Et ce micro prêt est donné à des taux de crédit exorbitant estimés à 72.5 % en moyenne. Avec des taux de rentabilité de l'agriculture de 68 % pour les non bénéficiaires et de 72% pour les bénéficiaires sans la prise en compte du coût de la main-d'œuvre familiale et la rémunération des capitaux propres, la microfinance est loin d'être une stratégie pouvant aider aux agriculteurs à développer leurs activités et éventuellement sortir du cercle vicieux de la pauvreté.

Bien que, mieux lotis que les exploitants agricoles non bénéficiaires de microcrédit, les exploitants agricoles bénéficiaires n'ont pas une performance économique significativement supérieure a ces derniers.

Table des matières

DÉDICACES III
REMERCIEMENTS IV
RÉSUMÉ V
TABLE DES MATIÈRES VI
LISTE DES TABLEAUX: XI
LISTE DES ILLUSTRATIONS : XII
LISTE DES ANNEXES : XII
I. INTRODUCTION 1
1.1. Problématique 2
1.2. Cadre théorique 3
2. REVUE DE LITTÉRATURE 5
2.1. L'agriculture familiale définition 5
2.2. Les caractéristiques de l'agriculture familiale 6
2.3. L'importance de la petite agriculture dans le monde 7
2.3.1. L'agriculture familiale, le plus grand employeur du monde 7
2.3.2. L'agriculture familiale nourrit la majeure partie du monde 7
2.3.3. La petite agriculture comme outil de lutte contre la pauvreté 8
2.3.4. La petite agriculture dans la gestion des ressources environnementales 8
2.4. La problématique de la petite agriculture familiale 9
2.5. Débats existant sur la petite agriculture 12
2.6. Vers un renforcement de l'agriculture familiale par la microfinance 14
2.7. La Microfinance 14
2.7.1. Historique de la microfinance 14
2.7.2. La microfinance un secteur diversifié 15
2.7.3. Impact de la Microfinance 17
2.7.4. Mythes autour du microcrédit 17
2.7.5. La problématique du taux d'intérêt en microfinance 18
2.7.5.1. L'approche de la pérennité 18
2.7.5.2. L'approche sociale du taux d'intérêt 19
2.7.6. Les concepts de viabilité et de pérennité en microfinance 20

2.7.7. La microfinance et la petite agriculture paysanne 20
2.7.8. Contribution de la microfinance au financement du secteur agricole dans pays pauvres 21
2.8. La microfinance en Haïti 22
2.8.1. Période initiale 22
2.8.2. Période de Maturité 22
2.8.3. Cadre légal des Institutions de Microfinance en Haïti et son évolution 23
2.8.4. La branche coopérative des IMF en Haïti 24
2.8.5. Branche non – coopérative des IMF 26
2.8.6. Financement rural en Haïti 26
2.8.7. Les taux d'intérêts appliqués en microfinance en Haïti 28
3. OBJECTIFS ET HYPOTHÈSES 29
3.1. Objectifs de l'étude 29
3.1.1. Objectif général 29
3.1.2. Objectifs spécifiques 29
3.2. Hypothèses du travail 29
4. PRÉSENTATION DE LA ZONE SOUS ÉTUDE 31
4.1. Situation géographique 31
4.2. Subdivision administratives 31
4.3. Climat, relief et topographie 31
4.4. L'environnement 32
4.5. Ressources hydriques 33
4.6. Type de sols 33
4.7. Végétation 33
4.8. L'agriculture 34
4.8.1. Mode de tenure 34
4.8.2. Système de culture 34
4.9. L'élevage 34
4.9.1. Mode de conduite 35
4.10. Démographie 35
5. MÉTHODOLOGIE 37

5.1. Recherche bibliographique 37
5.2. Enquête exploratoire 37
5.3. Échantillonnage 37
5.4. Enquête formelle 38
5.5. Dépouillement 38
5.6. Traitement des données 38
5.7. Méthodes d'analyse des données 39
5.7.1. Procédés de calcul 39
5.7.2. Test statistique 40
6. RÉSULTATS ET DISCUSSIONS 42
6.1. Description des exploitations de la commune de Hinche 42
6.1.1. Système de production rencontré 42
6.1.1.1. Système de culture 42
6.1.1.2. Système d'élevage 45
6.1.2. Description de l'appareil de production 45
6.1.2.1. Mode de tenure 45
6.1.2.2. Outillage et équipements 47
6.2. Calcul du revenu agricole et global des exploitants agricoles non bénéficiaires du microcrédit dans la commune de Hinche 49
6.3. Importance du revenu agricole dans le revenu global des agriculteurs non bénéficiaires 50
6.4. Calcul du revenu agricole et global des exploitants agricoles bénéficiaires du microcrédit dans la commune de Hinche 51
6.5. Importance de revenu agricole dans le revenu global des agriculteurs non bénéficiaires 52
6.6. Rentabilité de la production végétale 53
6.7. Comparaison entre le poids du revenu agricole dans le revenu global des bénéficiaires et celui des non bénéficiaires de microcrédit. 55
6.8. Comparaison entre le revenu agricole à l'hectare des bénéficiaires et celui des non bénéficiaires du microcrédit. 57
7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS 59
8. BIBLIOGRAPHIE 61

Liste des sigles

ACDIC : Association Citoyenne de Défense des Intérêts Collectifs du Cameroun

AVSF : Agronomes et Vétérinaires Sans Frontière

BIBC : Banque Intercontinentale de Commerce

BRH : Banque de la République d'Haïti

CAASS : Commission Agriculture et Alimentation de la Coordination Sud

CEC : Coopérative d'Épargne et de Crédit

CEPAD : Confédération des Associations des Producteurs Agricoles pour le Développement

CFA : Colonies Françaises d'Afrique

CIRAD : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement

CNC : Conseil National de la Coopération

CNSA : Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire

DEDR : Département d'Économie et du Développement Rural

FAMV : Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FCFA : Francs des Colonies Françaises d'Afrique

FDI : Fonds de Développement Industriel

FHAF : Fonds Haïtien d'Aide à la Femme

FHD : Fondation Haïtienne de Développement

FIDA : Fonds International de Développement Agricole

FMI : Fonds Monétaire International

FSAA : Faculté des Sciences de l'Agriculture et de l'Alimentation

IAF : Inter-American Foundation

IFPRI : Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires

IHSI : Institut Haïtien de Statistique et de l'Informatique

IICA : Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture

IMF : Institution de Microfinance

MARNDR : Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural.

MEF : Ministère de l'Économie et des Finances

MPCE : Ministère de la Planification et de la Coopération Externe

MUSO : Mutuelles de Solidarité

OIT : Organisation Internationale du Travail

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PIB : Produit Intérieur Brut

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

SACAD : Systèmes Agraires et Alternatives de Développement

SAU : Superficie Agricole Utile

UEH : Université d'État d'Haïti

UEMOA : Union Économique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest

USAID : United States Agency for International Development

Liste des tableaux:

Tableau # 1 :	Coût de production et productivité du maïs par type d'exploitation au Cameroun….	10
Tableau # 2 :	Répartition par type et forme des IMF en Haïti et leur estimation……..	25
Tableau # 3 :	Répartition en % de l'encours des prêts par activité par activité du secteur bancaire.	26
Tableau # 4 :	Répartition des du portefeuille des IMF par activité……...	27
Tableau #5 :	Pluie moyenne, température et l'évapotranspiration de la commune de Hinche…….	31
Tableau # 6 :	Répartition de la population de Hinche dans l'espace…….	35
Tableau # 7 :	Les associations de culture……..	42
Tableau # 8 :	composition des cheptels…….	44
Tableau # 9 :	Mode de tenure……	44
Tableau# 10:	Calcul du revenu agricole en gourdes des exploitants non bénéficiaires…….	48
Tableau #11:	Revenu agricole, extra-agricole, global et importance du revenu agricole……..	49
Tableau#12 :	Calcul du revenu agricole en gourdes des exploitants bénéficiaires……	50
Tableau#13 :	Revenu agricole, extra-agricole, global et importance du revenu agricole……..	51
Tableau#14 :	Rentabilité de la production végétale……...	52
Tableau#15 :	Part du revenu agricole dans le revenu global…….	54
Tableau# 16 :	les paramètres pour le test statistique de t student I…….	55
Tableau# 17 :	Revenu agricole/ha des bénéficiaires et des non bénéficiaires……	56
Tableau# 18 :	Les paramètres pour le test statistique de t student II……..	56
Tableau# 19 :	Performance des E.A suivant 2 critères : Charrue, pompe d'irrigation……..	57

Liste des illustrations :

Figure # 1: Évolution relative de la population rurale en Haïti……..... 12

Figure # 2 : Évolution numerique de la population rurale haitienne…….. 12

Figure #3 : Disponibilité d'outillage au niveau des exploitations agricoles non bénéficiaires…. 46

Figure # 4 : disponibilité d'outillage au niveau des exploitations agricoles bénéficiaires……. 46

Liste des annexes :

Annexe # 1 : Formulaire d'enquête

Annexe # 2 : Carte de la république d'Haïti

Annexe # 3 : Carte du département du centre

I. INTRODUCTION

L'agriculture haïtienne est en chute libre depuis plusieurs décennies et aucune vraie politique de relance agricole n'a jamais été mise en place pour pouvoir redynamiser ce secteur qui est vital et stratégique pour les pays en développement et Haïti en particulier. Jusqu'à présent plus de la moitié de la population active haïtienne œuvre dans ce secteur. Normalement, ce dernier devrait avoir une attention soutenue de l'État qui pourrait se manifester dans les ressources qui lui sont affectées, mais c'est loin d'être le cas. Le budget du Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et Développement Rural (MARNDR) représente que 7.55 % du budget national soit 9.927.297.368 gourdes (224.853.848 USD)[1].

L'un des problèmes majeurs de ce secteur est la décapitalisation du milieu rural. Les exploitants agricoles, année après année, font face à beaucoup plus de difficultés pour reproduire leur exploitations agricoles. C'est l'une des causes de la misère des paysans haïtiens en général et ceux de Hinche en particulier, qui arrivent à peine à survivre avec les maigres ressources tirées de leur exploitation agricole. L'État étant trop faible ou démissionné, que les institutions de microfinance commencent à s'intéresser au secteur agricole en accordant timidement aux agriculteurs des petits prêts. C'est le constat fait au niveau de la commune de Hinche. Cette dernière est le chef-lieu du département du centre. D'après le dernier recensement général de l'agriculture, elle compte 19 401 exploitations agricoles pour un SAU totale de 20 833 carreaux (26874.53 ha). 63.9% des exploitants du département travaillent sur moins d'un carreau (1.29 ha) de terre. Pour les principales espèces cultivées, les céréales viennent en tête (maïs (*zea mays*), sorgho (*sorghum bicolor*)), puis viennent les légumineuses (pois Congo (*cajunus cajan*), vigna (*vigna unguiculata*), le haricot (*phaseolus vulgaris*.) et l'arachide (*harachis hypogaea*) et les superficies emblavées en canne à sucre (*saccharum officinarum*) et bananes (*musa spp)* ne sont pas négligeables. Il serait intéressant d'effectuer des recherches au niveau ce cette commune pour essayer de voir quelle amélioration peuvent apporter les institutions de microfinance qui décideraient de donner du microcrédit à grande échelle aux exploitants agricoles de la commune de Hinche qui pratiquent une agriculture peu performante destinée essentiellement à l'autoconsommation.

[1] MEF, Loi de finances de l'exercice 2012- 2013, consultée en ligne via http://www.mefhaiti.gouv.ht le 02/02/14

1.1.Problématique

Le secteur agricole en Haïti, durant les quarante dernières années ne cesse de régresser, sa part dans le PIB est passée de 49.2% en 1970[2] à 22.7% en 2012 (BRH) soit une chute de 53.9%. Contrairement à ce qui se produit dans les pays développés, le déclin de l'agriculture a été provoqué par la baisse de la production et le retrait de la population active agricole (PAUL, DAMEUS et GARRABE, 2011) et non par le développement des autres secteurs de l'économie. D'après l'IHSI, dans les comptes économiques de 1996, l'agriculture haïtienne se trouve confrontée, depuis plusieurs années, à des difficultés à la fois d'ordre structurel et conjoncturel (saison pluvieuse défavorable, érosion, cout élevé des intrants spécialisés, réduction de la superficie cultivée, difficulté d'accès au crédit etc.). Plus près de nous, le dernier recensement général de l'agriculture, publié en 2012 donne, sur le plan national, le manque de ressources financières (74.9 % des exploitants) comme l'entrave principale au développement de l'agriculture et la difficulté d'accès au crédit est classée 6^{e} sur les 20 entraves identifiées. Au niveau du département du centre, la proportion d'exploitant déclarant que le manque de ressources financières est leur contrainte première est au dessus de la moyenne. En effet 77.8 % des exploitants sont de cet avis. Et la difficulté d'accès au crédit est classée 5^{e} dans la listes des contraintes.

La microfinance a pris naissance dans le but de donner aux exclus de la finance classique la possibilité d'avoir l'accès à l'intermédiation financière. Elle a su s'imposer au fil des années dans la société haïtienne. Durant ces dernières années, la microfinance a connu beaucoup de succès en Haïti, pour l'exercice 2010- 2011 le profit réalisé avant impôt s'élève à 422.4 millions de gourdes, soit une hausse de 81% par rapport à l'exercice précédente (USAID/HIFIVE, 2012).

L'accès au financement est une condition sine qua none de relance du secteur agricole. Les pays développés l'ont compris et le crédit agricole a pu jouer un rôle décisif dans le développement de leur agriculture. Dans les pays pauvres par contre, la plupart des agriculteurs sont encore exclus des systèmes bancaires alors que l'accès au financement pourrait leur permettre de rompre avec la misère ou la pauvreté extrême. Ainsi, beaucoup d'acteurs pensent, à tort ou à raison, que la microfinance est une alternative sérieuse au problème de financement rural qui se pose en Haïti. Mais de quel financement parle-t-on? Les institutions de microfinance commencent timidement à

[2]Economie haïtienne : radiographie d'un désastre, www.touthaiti.com

financer certains exploitants de la commune de Hinche, à priori cela paraît une bonne chose. Cependant connaissant, d'une part, les caractéristiques de l'agriculture pratiquée dans cette zone, qui est une agriculture vivrière, d'autosuffisance et où les décisions prises par le chef d'exploitation sont centrées d'abord sur sa famille. Et d'autre part, connaissant également les taux d'intérêt appliqués en microfinance qui sont plus adaptés au petit commerce qu'à l'agriculture (Cela est du à la rentabilité élevée du petit commerce (absence ou modicité d'immeuble de commerce, inventaire réduit). Une étude du Consultative Group to Assist the Poor (CGAP), filiale de la Banque Mondiale rapportée par Boisson (2010), a estimé la rentabilité des micros entreprises en Amérique Latine dans une fourchette de 135 à 800 % l'an). Ainsi, avons nous tourné nos regards sur la façon dont se pratique la microfinance en Haïti en général et nous avons posé certaines questions de recherche concernant la commune de Hinche en particulier, à savoir :

- Quelle compatibilité existe-t-il entre l'agriculture telle est pratiquée dans la commune de Hinche et la microfinance?
- Est-ce que les agriculteurs ayant accès au crédit arrivent à être plus performants que les non bénéficiaires?

Ce sont là des questions auxquelles ce travail de recherche cherche à répondre pour pouvoir mettre à la disposition des responsables et intervenants, des données ou des pistes pouvant les aider dans leur prise de décision pour cette région du pays.

1.2.Cadre théorique

La théorie économique qui cadre avec ce travail sont les suivant:

La théorie de la rationalité limitée qui a été proposée par l'américain H.A. Simon, prix Nobel d'économie en 1978. Cette théorie a pris naissance dans une critique des modèles classiques de choix qui supposent que l'agent économique est omniscient (Quinet, 1994). Cette dernière, d'après Levallois (2010), peut être résumée ainsi : l'agent économique ne cherche pas à optimiser ces décisions mais cherche de préférence à satisfaire un certain niveau d'aspiration à un moment donné.

Dans notre cas d'étude, les exploitants agricoles évoluent dans un environnement où ils ne disposent pas de toutes les informations, ils sont incapables ou ils se trouvent dans l'impossibilité

d’analyser toutes les options possibles. Leurs décisions sont prises en fonction de leur aspiration, des ressources dont ils disposent et surtout en fonction du bien-être de leur famille et ceci à un moment donné.

2. REVUE DE LITTÉRATURE

2.1.L'agriculture familiale définition

D'après Michel Benoit-Cattin (2007), « l'agriculture familiale s'inscrit dans les relations sociales de parenté et se caractérise par une relation forte au sol, transmissible de génération en génération par référence au processus historique d'accès au droit de cultiver ».

Pour Sourisseau et al. (2012) « l'agriculture familiale résulte de la conjonction d'une unité de production et d'une unité familiale dont les fonctionnements renvoient à des objectifs et des fonctions spécifiques. »

Bélières et al (2005) cité par CAACS[3] (2007), définit l'agriculture familiale comme « une forme de production caractérisée par le lien structurel particulier existant entre les activités économiques et la structure familiale. Cette relation influe sur le processus de décision, notamment sur le choix des activités, de l'organisation du travail familial, la gestion des facteurs de production et la transmission du patrimoine »

Dans ces trois(3) définitions les auteurs ont mis l'accent sur les deux aspects clefs de l'agriculture familiale :

L'agriculture familiale comme une unité familiale

En effet, une exploitation familiale est d'abord considérée comme une famille et en tant que telle, la logique du chef d'exploitation et les décisions sont commandées d'abord par des besoins familiaux dans un souci du bien-être ou de survie de la famille et de la perpétuation de l'unité dans le temps.

L'agriculture familiale comme une unité économique

En tant qu'unité économique l'exploitant a pour tâches de combiner les ressources dont il dispose suivant ses valeurs, pour une production de biens agricoles lui permettant d'assurer la survie de sa famille.

L'expression « agriculture familiale » recouvre des réalités économiques et sociales très diverses selon l'histoire des sociétés et les caractéristiques du milieu. Elle va de la grande exploitation d'une centaine d'hectares dans les pays occidentaux à la petite agriculture de subsistance

[3] Commission Agriculture et Alimentation de Coordination Sud.

asiatique ou africaine de moins de deux hectares, voire au paysan sans terre. La taille des exploitations peut donc être très variable. Les systèmes productifs peuvent également être très différents, entre des exploitations familiales qui pratiquent une agriculture manuelle extensive, et celles qu'utilisent la culture attelée ou la moto-mécanisation dans des systèmes intensifs. Les revenus des agriculteurs familiaux sont disparates. Le degré d'intégration dans des circuits marchands (agriculture de subsistance, agriculture marchande, etc.), ainsi que le poids de la main-d'œuvre familiale dans la main-d'œuvre totale, varient aussi d'une exploitation familiale à l'autre (CAACS, 2007)

Donc parmi cette diversité d'agriculture familiale, il nous parait important de faire une dichotomie entre les grandes exploitation familiales qui se trouvent majoritairement dans les pays du Nord comme le Canada, les États-Unis et autres et la petite agriculture familiale qui est pratiqué par les paysans des pays pauvres d'Afrique et d'Asie et d'Amérique centrale dont Haïti. L'agriculture familiale est le type d'agriculture pratiqué par le plus grand nombre d'agriculteurs à travers le monde. La petite agriculture paysanne représenterait 96 % des 1.48 milliards d'actifs agricoles qu'emploierait l'agriculture familiale (CIRAD, 2005 cité par Benoit-Cattin, 2007). Ainsi, nous allons mettre l'emphase beaucoup plus sur la petite agriculture familiale dans notre revue de littérature.

2.2.Les caractéristiques de l'agriculture familiale[4]

La Confédération des Associations des Producteurs Agricoles pour le développement(CEPAD) du Burundi, caractérise ainsi l'agriculture familiale :

- L'agriculture familiale est un des modèles de production agricole
- Elle est plus qu'un modèle économique puisqu'elle tient compte de l'aspect social et environnemental
- Elle respecte les milieux naturels et les sociétés qui y vivent et permet aux petits producteurs de se développer
- Elle se caractérise par un lien privilégié entre l'activité économique et la structure familiale
- est riche en savoir-faire paysan,

[4]D'après la Confédération des Associations Producteur Agricole pour le Développement, http://www.capad.info , consulté le 05/02/14

- garantit l'équilibre environnemental,
- préserve la biodiversité,
- apporte des revenus à des familles entières,
- crée de l'emploi en milieu rural,

2.3. L'importance de la petite agriculture dans le monde

2.3.1. L'agriculture familiale, le plus grand employeur du monde

Comme dit tantôt, l'agriculture familiale particulièrement la petite agriculture embauche environ 1.48 milliards de personne à travers le monde. Cette population active agricole est évaluée à la moitié de la population active du monde (ibid.). Par exemple en Haïti, l'agriculture est pratiquée par un peu plus d'un million (**1 018 951)**[5] d'exploitants agricoles à travers le pays. Elle constitue la principale source de revenus en milieu rural et occupe environ 60% de la population active et contribue à hauteur de 22.7 % dans le PIB en 2012 (BRH et IHSI)[6]

Dans le contexte actuel de l'accroissement de la population mondiale, le secteur industriel et le secteur tertiaire qui déjà ne peuvent pas répondre à l'offre de travail existante, vont voir leur capacité d'embauche diminuer relativement par rapport à l'offre. La seule alternative pour maintenir un certain équilibre reste l'agriculture familiale, intensive en main d'œuvre. Avec le temps, cette forme d'agriculture a développé des capacités à gérer les risques (climatiques, agronomiques, de marché) certes ces stratégies ne sont pas assez performantes mais ont permis à la petite agriculture de survivre (CAACS, 2007). L'une des stratégies anti-risques classiques que pratiquent les petits agriculteurs est la diversification des systèmes de production (la polyculture) et la répartition des parcelles dans des zones agro-écologiques différentes. Ces stratégies leur confèrent une capacité d'adaptation plus rapide en cas de catastrophe naturelle ou de crise économique et de survivre là où les exploitations capitalistes auraient fait faillites (SACAD, FAMV, 1993)

2.3.2. L'agriculture familiale nourrit la majeure partie du monde

Bien qu'elle ait toujours été traitée en parent pauvre, l'agriculture familiale, grâce à la résilience qu'elle a su forger à travers le temps, continue à maintenir l'équilibre de la disponibilité

[5] C'est le nombre d'exploitation que compte Haïti d'après le Recensement général de l'Agriculture, 2012
[6] http://www.brh.net/partdesva.pdf consulté le 12 février 2014

alimentaire dans le monde. D'après la FAO, (2014) L'agriculture familiale produit plus de 70 % de la production alimentaire et gère une proportion considérable des ressources naturelles. Et l'année 2014 a été décrétée l'année internationale de l'agriculture familiale de manière à attirer l'attention du monde sur le poids de cette dernière en vue de la soutenir.

2.3.3. La petite agriculture comme outil de lutte contre la pauvreté

La lutte contre la pauvreté est le plus gros défis auquel fait face l'humanité. La pauvreté comme notion est complexe et multidimensionnelle. Elle prend en compte : le niveau de revenu, le capital social, l'éducation, les savoirs, le capital humain (savoir faire) et la sécurisation des ressources (Boutin et Bricas, 2006, cité par CAACS, 2007). La petite agriculture familiale est pratiquée par les pauvres, dans un rapport de FIDA en 2011, on avait estimé le nombre de personne vivant dans l'extrême pauvreté à 1.4 milliards et 70% vivaient dans les zones rurales des pays en développement. Donc, améliorer le sort des petits agriculteurs aurait un impact positif certain sur le taux de pauvreté dans le monde.

Prenons le cas de la Chine et l'Afrique : en 1980, la chine et l'Afrique sub-saharienne avait à peu près le même niveau de produit intérieur brut (PIB). A partir de 1993, le PIB chinois a dépassé celui de l'Afrique. Durant la période allant de 1981 à 2005, le seuil de pauvreté en Chine passe de 81 % à 16 % alors qu'en Afrique sub-saharienne la pauvreté s'est durablement installée et le seuil de pauvreté a doublé, dépassant les 50% de la population. A la base de ces résultats si différents l'agriculture a joué un rôle important. La concentration de la Chine sur la croissance agricole a été déterminante dans la lutte contre la pauvreté qui sévissait dans le pays. Des chercheurs estiment que l'agriculture a quatre fois plus contribué à réduire la pauvreté que le développement des secteurs de l'industrie et du tertiaire, créant ainsi un levier formidable de réduction des inégalités et de la pauvreté par le biais d'une forte allocation des investissements publics en faveur des zones rurales, dès le début (Fan, Shengen et al., 2010 ; IFPRI et al., 2010 rapporté par Peuples Solidaires et Actionaid, 2010[7]).

2.3.4. La petite agriculture dans la gestion des ressources environnementales

La petite agriculture familiale, de part la relation forte, voire intime développée entre l'exploitant et le lopin de terre qu'il exploite, crée une condition favorable à la conservation des ressources

[7] Disponible sur le web : http://www.peuples-solidaires.org consulté le 12 février 2014

naturelles, ou tout au moins elle présente des atouts considérables quant à sa capacité à préserver les ressources environnementales. L'agriculture familiale, nous dit Courade et Devèze (2006) rapporté par la Coordination Sud, là où elle n'a pas été transformée par des interventions externes comme l'implantation d'agro-industries, reste conforme au mode de vie paysan, à des rites agraires, à des normes communautaires pour ordonnancer les travaux communs.

La production de café sous ombrage pratiquée encore dans certaine région en Haïti, est un exemple de système où la biodiversité est très forte et où le paysan est en harmonie avec son environnement. Les paysans produisent leur café en association avec plusieurs autres espèces comme : des arbres fruitiers tels que les citrus, les avocatiers, les bananiers ; des espèces arborées légumineuses comme le sucrin (*inga vera*). Ces plantations de café très diversifiées sont des lieux de préservation d'une grande biodiversité tant végétale qu'animale (AVSF, 2007 ; CAACS, 2007)

D'un autre coté, l'agriculture paysanne peut être considérée comme une lame à double tranchant, c'est-à-dire lorsqu'elle est totalement laissée pour compte, les exploitants peuvent représenter également un facteur de dégradation considérable des ressources naturelles. Certaines pratiques culturales non appropriées, la diminution du temps jachère ou sa totale disparition dans certaines régions, l'exploitation des surfaces inadaptées à l'agriculture sont autant de facteurs pouvant affecter les ressources naturelles en milieu rural.

2.4. La problématique de la petite agriculture familiale

La petite agriculture familiale comme modèle de production, fait face à des difficultés énormes. Valéria Hernández et Pascale Phélinas (2012) dans un article intitulé *débats et controverses sur l'avenir de la petite agriculture,* ont identifié six obstacles à l'essor d'une agriculture familiale fleurissante :

1- L'importance des firmes multinationales dans le secteur alimentaire

Les firmes multinationales sont devenues l'un des acteurs les plus importants dans tous les maillons de la filière agricole, de la production à la commercialisation, dans les pays en développement. Cela est dû à la fois à des facteurs internes et à facteurs externes. Les facteurs externes sont par exemple la libération des marchés des capitaux, l'augmentation des capitaux étrangers et l'ouverture des marchés agricoles des pays du sud au commerce extérieur. Les

facteurs d'ordre interne favorisant l'implantation de ces multinationaux sont : le changement progressif des habitudes alimentaires des locaux qui tournent vers la consommation de masse surtout chez des populations urbaines consécutive à une augmentation de leur revenu et à la hausse du coût d'opportunité du temps des femmes qui ne consacrent plus tout leur temps aux taches ménagère car elles travaillent comme les hommes et ont un revenu.

2- La faible productivité de la petite agriculture familiale

Le second obstacle majeur de la petite agriculture est sa faible productivité par rapport à l'agriculture dite industrialisée. En effet, il existe un tel fossé entre ces deux types d'agriculture qu'il serait difficile et surtout très couteux de combler cet écart et de rendre compétitif la petite agriculture familiale. A l'origine de cela, on a l'imperfection des marchés ruraux engendrant des coûts exorbitants des facteurs de productions (semences, crédit…). Bien que les petits exploitants aient un avantage lorsque le coût de la main d'œuvre représente une part importante dans les coûts de production, dès que l'agriculture devient plus intensive en transaction avec l'extérieur, les grandes exploitations reprennent l'avantage. En témoigne la situation de la production de maïs au Cameroun en 2008 présentée dans le tableau # 1. Les exploitations de moins d'un hectare (très petites exploitations) arrive à obtenir 98000 Franc CFA à l'hectare car leur coût de production est très faible. Les exploitations dites industrielles au Cameroun ont un gain à l'hectare 7.5 plus élevé que les petites exploitations et 3 fois plus élevé que les exploitations de moins d'un hectare.

Tableau # 1 : coût de production et productivité du maïs par type d'exploitation au Cameroun.

Type d'exploitation	**Superficie en hectare**	**Cout à l'hectare de la production (FCFA[8])**	**Production à l'ha(en CFFA)**	**Gain par ha (FCFA)**
Très petites exploitations	< 1	22500	120500	98000
Petites exploitations	[1,5[	470000	510000	40000
Exploitations moyennes	[5,100[	430000	510000	80000
Exploitations industrielles	> 100 ha	240000	540000	300000

Sources : ACDIC[9], 2008

[8] Franc CFA de la Communauté Financière d'Afrique. 1 USD = 477.90 FCFA

3- Suppressions des aides de l'État aux petits agriculteurs

Depuis les années quatre vingt, les gouvernements des pays en développement sont contraints d'entrer dans la logique que leur imposait les organismes internationaux (la Banque Mondiale, FMI…). Ils ont opté pour la suppression des politiques agricoles qui visait à soutenir les petits agriculteurs et le libéralisme économique. Ces mesures se sont donc traduites par une ouverture des marchés, une suppression de toute forme de subvention qu'octroyait l'État sur les produits et les intrants et aussi par une libéralisation des marchés financiers. Les petits agriculteurs se sont retrouvés en quelque sorte délaissés par les politiques agricoles et doivent désormais faire face seuls aux imperfections des marchés ruraux sur lesquels ils doivent souvent entrer à des coûts de transaction très élevés.

4- Dégradation des termes de l'échange

La dégradation des termes de l'échange est une «thèse géopolitique employée pour exprimer des situations de baisse inéluctable du prix des produits des pays du Sud face à ceux des pays du Nord, ou plus objectivement et précisément entre les produits des pays industrialisés et les produits des pays en développement»[10]. Cette réalité creuse de plus en plus l'écart entre la petite agriculture des pays du Sud et les produits venant du Nord. Cependant, depuis 2006, il y a une hausse des prix des produits agricoles sur le marché international et certains analystes pensent même que le temps des aliments à bon marché est révolu (FAO, 2009). Cependant la volatilité des prix qui s'accentue beaucoup plus, rend encore plus vulnérable les petits agriculteurs qui n'ont pas de capacité de stockage et aucune forme d'assurance.

5- Exposition du milieu rural aux produits manufacturés

La production rurale tirée des activités autres que l'agriculture a toujours représenté une part importante des revenus ruraux. Elle joue un rôle crucial dans la diversification des risques, le financement d'investissements agricoles, le lissage inter-saisonnier des revenus, la survie des ménages mal dotés en terre (Reardon, Stamoulis, Pingali, 2007 cité par Hernández et Phélinas, 2012). La globalisation qui n'épargne pas le monde rural risque fort bien de détruire ces genres

---

[9] Association Citoyenne de Défense des Intérêts Collectifs du Cameroun via http://www.acdic.net/ACDIC/images/stories/livre_blanc_mas.pdf, consulté le 24-02-2014

[10] www.wikipedia.com

d'activités qui constituent un pilier important dans les systèmes d'activités des petits agriculteurs et dans leur stratégie de survie.

6- Fragilisation du travail familial

Qu'on le veuille ou non, la mondialisation fait sa route et frappe de plein fouet le milieu rural. Cela a conduit à des changements assez profonds qui risquent de provoquer d'énormes conséquences sur la pérennité de la petite agriculture familiale. En effet, les modèles de consommation occidentaux couplés aux nouvelles technologies d'information et de communication ont attiré les jeunes ruraux vers les centres urbains, ce qui provoque une perte considérable de main-d'œuvre familiale, qui était un des points forts de la petite agriculture familiale.

2.5. Débats existant sur la petite agriculture

L'agriculture familiale ou plus précisément la petite agriculture familiale est un sujet d'actualité certains auteurs pensent que la petite agriculture présente trop de contraintes et qu'il faudrait une transition agraire (Benoit-Cattin, 2007). Cela se révélerait compliqué du fait que dans de nombreux pays en développement le nombre de personnes vivant en milieu rural et la pression sur les terres agricoles augmentent, bien que la population rurale baisse en proportion conséquemment au phénomène l'exode rural. C'est le cas pour Haïti par exemple (figure # 1 et 2) où de manière relative, la population rurale baisse dans le temps mais de manière absolue, cette population augmente dans le temps.

D'autres auteurs pensent que la petite agriculture fait partie intégrante du système actuel et que seul un changement de civilisation (ibid. ; Guzman et al., 2000) pourrait modifier la situation et ce changement radical n'est surement pas pour demain.

Figure # 1 : Évolution relative de la population rurale en Haïti[11]

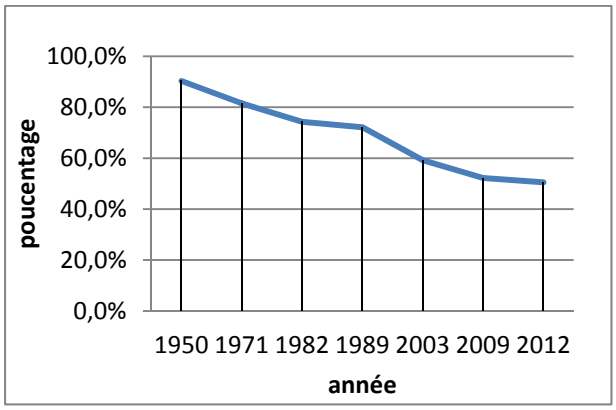

Figure # 2 : Évolution numerique de la population rurale haitienne[12]

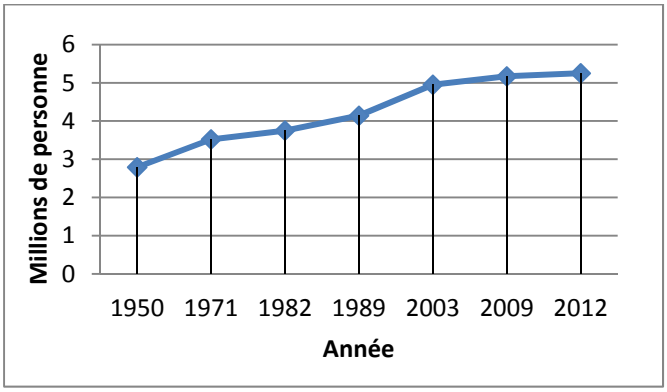

La petite agriculture familiale unité de production, de consommation et parfois de transformation de produits agricoles, est plus qu'une activité de survie ou d'autoconsommation dégageant peu de surplus. Elle représente le gagne pain de plus d'un tiers (1/3) de la population mondiale. En tant que telle, comme le défend Hafez Ghanem, 2011, elle doit être placée au cœur du processus de développement dans les pays du sud.

[11] Ce graphe est réalisé à partir des données d'un article de B. Paul et al, 2011 et IHSI, 2012
[12] Ce graphe est réalisé à partir des données d'un article de B. Paul et al., 2011 et IHSI, 2012

2.6. Vers un renforcement de l'agriculture familiale par la microfinance

Dans le contexte actuel des économies libéralisées des pays en développement, le manque d'accès des petits agriculteurs au financement reste une contrainte majeure au développement de l'agriculture familiale. Cette agriculture a besoin de se moderniser et sa seule capacité d'autofinancement est loin d'être suffisante pour financer cette modernisation car ses besoins de financement sont énormes. Et la libéralisation des marchés agricoles empire d'avantage la situation. Le retrait de l'État dans le financement des activités agricoles a laissé un vide au niveau du monde rural et le secteur bancaire n'a malheureusement pas pris la relève. Ce vide institutionnel allait faire de la Microfinance l'alternative forte pour le milieu rural au cours des dernières décennies. Soutenue massivement par les organismes internationaux et les bailleurs de fonds comme outil de lutte contre la pauvreté, la microfinance a connu un développement fulgurant depuis 2 décennies en milieu rural mais beaucoup plus en milieu urbain et périurbain (Wampfler, CIRAD, 2002)

Ainsi, les institutions de microfinance dans les pays en voie de développement essayent d'approcher le secteur agricole en leur offrant des services financiers. La question qu'on se pose : est ce que la microfinance peut vraiment aider les petits exploitants à améliorer leur condition de vie? Ou l'empirer d'avantage à cause des conditions d'obtention de leurs différents produits spécialement le microcrédit ? Essayons de voir ce que s'est la Microfinance.

2.7. La Microfinance

2.7.1. Historique de la microfinance

La microfinance a existé sous différentes formes depuis bien longtemps. On estime même que des mécanismes informels de prêt et d'emprunt ont existé en Asie depuis plusieurs millénaires. En 1849, F.W. Raiffeisen a créé en Suisse la première société coopérative d'épargne et crédit. En France, les frères Pereire sont à l'origine des premières expériences de mutualisme bancaire créant les Sociétés de Crédit Mutuel (PlaNetFinance[13]) en 1853. En Afrique la caution solidaire d'un groupe d'emprunteur a été expérimentée dès 1956 au Cameroun et les premières coopératives d'épargne et de crédit (crédit Union) au Ghana dès les 1956. Au début des années

[13] Une organisation internationale œuvrant dans microfinance, considérée comme la plus importante institution mondiale de soutien à la microfinance.

1970, il y a eu la mise en la place de coopérative d'épargne et de crédit au Togo. Sans compter les différentes pratiques locales, les tontines, les banquiers ambulants, et autres qui étaient déjà une forme de microfinance (Ouédraogo et Gentil, 2008)

Cependant, on considère généralement que la microfinance « moderne » est apparue au milieu des années 1970 en Asie et en Amérique latine. On retient en priorité l'exemple du Bangladesh et de la Grameen Bank fondée en 1978 par le Dr Muhammad Yunus, professeur d'économie à l'université de Chittagong (PlaNetFinance). Voyant la difficulté des artisanes qui finançaient leurs activités auprès des usuriers, décida d'entamer des démarches auprès des banques pour avoir un petit crédit en faveur de ces dernières. Au refus des banques, Yunus décida de prêter sur ses économies et à l'échéance toutes les dames ont remboursé et de là allait commencer l'aventure de la Grameen Bank qui compte plus 3.7 millions de membres aujourd'hui (Blondeau, 2006).

La microfinance se définie donc comme « *la fourniture d'un ensemble de produits financiers à tous ceux qui sont exclus du système financier classique ou formel*[14] ». Elle ne se réduit donc pas à l'octroi d'un microcrédit à une personne de faible niveau revenu, voire pauvre, mais elle est plus large que cela.

Et une institution de microfinance (IMF) se définit comme une organisation offrant des services de microfinance qu'elle soit ou non légalement formalisée (Ledgerwood, 1999, cité par Paul, 2011). Le Portail de la microfinance la définit comme « *une organisation qui offre des services financiers à des personnes à faibles revenus qui n'ont pas accès ou difficilement accès au secteur financier formel ou classique.* »

2.7.2. La microfinance un secteur diversifié

La microfinance compte aujourd'hui 150 millions de clients actifs à travers le monde, 10000 institutions ont été répertoriées dans 85 pays. Ces institutions ont un encours de crédit de 65 milliards de dollars américains et le montant moyen des prêts par emprunteur s'élève à 591 dollars (PlaNetFinance et Aldie rapporté par Gandré, 2012). Des 150 millions clients des institutions de microfinance (IMF), 80 % sont des femmes (ibid., 2012) donc la microfinance est considérée comme une affaire de femme.

[14] Cette définition est tirée du site internet du Portail Microfinance, www.lamicrofinace.org, consulté le 14/02/14

Le taux élevé de participation des femmes dans la microfinance n'est pas le fruit du hasard. En effet, les femmes ont été ciblées dès l'émancipation de la microfinance et ceci pour plusieurs raisons, selon la littérature existante :

- 70 % des pauvres sont des femmes et traditionnellement les femmes ont été exclues en matière d'accès au service financier de manière général. Le système bancaire a toujours priorisé les hommes et les entreprises formelles tout en négligeant les femmes (OIT[15], 2008) ces dernières ne reçoivent que 5% des prêts bancaires (MicroWorld.org).
- Selon JACQUES Atalli[16], « les femmes ont beaucoup plus de capacité à gérer une entreprise car gérer une famille, c'est gérer une entreprise » (MicroWorld.org).
- D'après certaines études, les femmes ont un avantage commercial pour la microfinance car le taux de recouvrement des femmes est plus élevé que celui des hommes (OIT, 2008).

Un autre aspect très important est la tertiarisation progressive des économies des pays en développement. Cette tertiarisation est la résultante de la montée du secteur informel dominé par le petit commerce pratiqué surtout par les femmes. Sachant la place du financement du commerce dans le portefeuille de crédit des IMF (plus de 75%), cela explique en partie pourquoi les femmes sont si majoritaires dans la microfinance.

D'après Blondeau (2000), le secteur de la microfinance est souvent représenté sous forme de pyramide, à la base de la pyramide on retrouve des milliers d'institutions financières ayant un statut légal d'Organisation Non Gouvernementale (ONG) fonctionnant à partir de dons des bailleurs internationaux et qui ne sont pas souvent gérées professionnellement. Cette catégorie d'IMF n'est pas forcement viable car elles dépendent exclusivement de fonds extérieurs.

Au deuxième niveau de la pyramide, on retrouve les institutions qui ont également bénéficiées des fonds venant de bailleurs internationaux mais elles ont fait bon usage de ces fonds. Elles arrivent à développer des stratégies efficaces et ont réinvesti les intérêts jusqu'à approcher ou

[15] Organisation Internationale du Travail via son site : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---gender/documents/publication/wcms_097923.pdf consulté le 24-02-2014

[16] Professeur, écrivain, conseiller d'Etat honoraire, fondateur et premier président de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement à Londres, Jacques Attali est maintenant président de A&A, société internationale de conseils en stratégie, basée à Paris, et président de PlaNetFinance.

atteindre la couverture des coûts. Dans cette catégorie on retrouve plusieurs centaines d'institutions.

Le troisième palier de la pyramide, renferme un groupe restreint d'institution de quelque centaines d'institutions dont la rentabilité est confirmée et qui sont régulées par des institutions bancaires locales.

2.7.3. Impact de la Microfinance

D'après Blondeau (2006) les retombées positives de la microfinance ne sont plus à démontrer pour les clients en termes d'augmentation de revenus, de réduction de la vulnérabilité, d'une hausse de l'estime de soi, d'accès aux ressources financières, aux soins de santé, à l'éducation, au logement. Cependant insiste-t-il pour dire que la microfinance reste un outil financier et non un outil miracle permettant de rompre le cercle vicieux de la pauvreté. Il y a beaucoup de « *success stories* » dans la littérature qui relatent certains impacts positifs de la microfinance. Il y a l'exemple célèbre de la Grameen et celui de la coopérative Cocovico (Coopérative des commerçantes du vivrier de Cocody, Cote d'Ivoire), qui a reçu le grand prix de la Solidarité internationale organisé par *Le Monde* et *Finansol*. Il s'agit d'un groupe de femmes ivoiriennes auquel de petits prêts ont permis de construire un marché couvert, qui est devenu l'un des plus importants d'Abidjan. La coopérative est désormais gérée par 200 femmes et le marché accueille jusqu'à 5000 participants par jour, et comprend un dortoir et une crèche (P. Gandré, 2012)

2.7.4. Mythes autour du microcrédit

Marc Roesch, rapporté par Gandré Pauline, (2012), a identifié durant ses expériences en Inde et au Maroc, une série de mythes qui sont associés à la microfinance plus spécifiquement au produit phare qu'est le microcrédit. De ces mythes, il y en a deux majeurs qui sont du coté de la demande de microcrédit :

Le premier mythe est le fait de considérer chaque individu pauvre comme un entrepreneur potentiel qui ne nécessite qu'un soutien financier pour lancer son entreprise et se diriger tout droit vers la réussite. Cependant pour Roesch le choix de devenir entrepreneur au niveau des populations pauvres n'est pas lié aux compétences ou aptitudes entrepreneuriales de ces derniers mais de préférence dicté par leur environnement qui ne leur donne pas d'autres options.

Le deuxième mythe est celui selon lequel les micro-prêts sont investis dans des activités productives. Cela est faux pour Roesch, qui avance que cet argent est souvent détourné de leur objet officiel ou déclaré. Il est fréquemment utilisé à des fins de consommation, pour payer l'écolage des enfants, les frais de réparation de la maison, organiser un mariage… l'objet réel du crédit devient la consommation avec tout le risque de surendettement. Dans une enquête menée en 2004 auprès de 235 ménages clients d'une IMF et vivant tous de l'agriculture, seulement 46% des prêts (destinées à la production) vont être réellement utilisés dans la production agricole (Morvant-Roux *et al*.2010)

Des mythes du coté de l'offre de microcrédit sont également dénoncés. Le plus important est l'idée selon laquelle le surendettement peut être résolu par un micro prêt. Des études faites sur la question ont rapporté qu'au Maroc les agents de crédit sont rémunérés en fonction de leur taux de recouvrement et du nombre d'emprunts qu'ils ont favorisé. Donc plus ils se font rembourser, plus ils gagnent et plus ils amènent de nouveaux emprunteurs, plus ils gagnent également. Cette façon de faire incite ces agents de crédit à mettre de la pression sur les clients pour les faire rembourser ou réemprunter. Cette pratique conduit à de fâcheuses situations : le surendettement des clients et cela peut conduire jusqu'au suicide. Ce phénomène de surendettement est également observé dans d'autres pays comme Inde, Bolivie, Nicaragua (Gandré, 2012).

2.7.5. La problématique du taux d'intérêt en microfinance

Les débats sur les taux d'intérêt applicable en microfinance est d'actualité et divise beaucoup d'acteurs dans le secteur. Dans la littérature on retrouve deux approches : l'approche de la pérennité et l'approche dite sociale.

2.7.5.1. L'approche de la pérennité

Cette approche comme le nom l'indique opte pour un taux d'intérêt assurant la pérennité des IMF. Cette approche, est bien entendu, soutenue par les institutions de microfinance et bon nombre d'acteurs du développement. D'après les adeptes, nous rapporte Ouédraogo, Gentil et al (2008), cette approche repose sur un ensemble de postulats que nous citons :

- Les IMF se sont révélées de formidables instruments de développement ;
- Les IMF ont permis d'élargir l'accès aux services financiers à des populations jadis exclues du système financier classique ;

- Elles ont créé beaucoup d'emploi direct et indirect notamment pour les femmes et les jeunes ;
- Elles ont financé plusieurs promoteurs et entrepreneurs qui ont réussi dans leurs activités avec des impacts certains sur l'économie de leur pays.

Cette approche se base sur une formule très simple : Prix de vente = prix de revient + marge. Le taux d'intérêt étant défini comme le prix de l'argent. Les IMF y incorporent le coût des ressources (qui peut être le coût de la collecte d'épargne, ou le coût d'un prêt bancaire, ou une subvention), les coûts d'intermédiation, les pertes sur prêts et leur marge. Au niveau des pays de l'UEMOA[17] le taux d'intérêt peut arriver jusqu'à 40 % et voire même plus dans certain cas (ibid., 2008)

2.7.5.2. L'approche sociale du taux d'intérêt

Cette approche est surtout défendue par les organisations de producteurs, certains spécialistes du développement et des hommes politiques. Leur postulat est fondé sur la faible capacité des clients cibles de la microfinance et notamment de la faible rentabilité des activités agricoles. Qui de ce fait ne peuvent pas supporter des taux d'intérêt aussi élevés. Ainsi les tenants de cette approche prônent une diminution stricte des charges des IMF qui bien des fois mènent une vie proche des banques (grands bâtiments, voiture de luxe, voyages…). La formule que propose ce courant est la suivante : Prix de vente = prix psychologique ou prix adéquat. Pour appuyer leur formule, ils ont pris l'exemple des biens de luxe qui sont vendus à un prix psychologique et non au prix de revient plus marge. Sinon, la clientèle aurait considéré le produit comme une contrefaçon. De même, ils militent pour que le taux d'intérêt des IMF ne soit pas leur coût de fonctionnement mais un taux supportable par les pauvres.

Ces deux approches semblent être opposées. On peut soit opter pour des IMF pérennes et donc avec un taux d'intérêt équivalant au taux réel supporté par les IMF plus leur marge ; ou bien opter pour un taux d'intérêt social qui prend en considération la précarité économique des clients mais dépendant de subventions pour être pérenne ou durable. Le débat est entier, cependant la première approche domine la scène. Par ailleurs, considérant l'esprit de la microfinance, à quoi bon d'être pérenne si cette pérennité enrichit une catégorie au détriment d'une autre ? En ce sens là, la microfinance aurait écarté son but ultime qui a une portée sociale avant d'être économique

[17] Union Économique et Monétaire de l'Afrique de L'Ouest.

et non le contraire. Guérin et al., (2009) ont rappelé que « la microfinance doit s'assurer de respecter ses propres (caractéristiques) fondamentaux (proximité, connaissance des clients, simplicité des produits, double vocation sociale et économique) pour limiter les dérives d'une approche purement commerciale ».

2.7.6. Les concepts de viabilité et de pérennité en microfinance

Les concepts de viabilité et de pérennité sont diversement appréciés dans la littérature. Cette variabilité sémantique touche non seulement les étapes et leur contenu mais également leurs incidences sur les relations en microfinance et la lutte contre la pauvreté d'une part, et le développement socio-économique d'autre part. La pérennité d'une IMF est assurée lorsqu'elle est capable d'assurer son développement institutionnel sans subventions, dans la rentabilité de manière durable (Ndiaye, 2009).

La pérennité englobe la viabilité, ainsi pour être pérenne il faut d'abord atteindre la viabilité qui elle-même dépend de la viabilité financière. Une institution pérenne en résumé est une institution viable sur long terme. Cependant l'approche de viabilité et de pérennité des institutions de microfinance imputant tous les coûts de transactions aux clients qui ne sont pas les seuls responsables des imperfections engendrant ces coûts, est très mal vue par les welferiste[18] qui dénonce cette velléité de viabilité financière pouvant conduire ou conduisant déjà les IMF à perdre totalement leur mission initiale d'accès aux services financiers des pauvres, voire les plus pauvres (ibid., 2009).

2.7.7. La microfinance et la petite agriculture paysanne

Au cours des années 1960 et 1970, s'est développé dans les pays en développement un paradigme de finance rurale. Ce nouveau paradigme a été manifesté par l'intervention directe de l'État en injectant des fonds par l'intermédiaire des banques publiques de développement sur le marché du crédit à des conditions favorables (taux d'intérêt bonifié, absence de garantie…) La

[18] Le welfarisme est un courant économique qui prône l'existence d'un État providentiel, régulateur des marchés, qui soutient les activités productrices et veille à ce les besoins de base de sa population soient satisfaits.

lourdeur financière de ce système et le faible taux de remboursement entre autres, n'a pas permis a ce dernier d'être viable(Meyer, 2007 cité par Morvant-Roux, 2008) .

Suite au retrait de l'État dans le financement rural et agricole, une nouvelle mouvance allait être déclenchée. Le nouvel environnement était désormais marqué par la fermeture des banques publiques de développement, la libéralisation du secteur agricole au marché étranger et en même temps l'émergence des institutions de microfinance. Ces IMF allaient bénéficier des subventions publiques pour leur rapide développement dans le souci de combler le vide financier existant en milieu rural, à partir des années 80 (ibid, 2008). Encore une fois, ce fut un échec car jusqu'à présent la microfinance n'a pas tenu ses promesses de financement du monde rural et de l'agriculture en particulier. En effet, l'objectif de pérennité de ces institutions les pousse vers des activités à rotation rapide, très rentables comportant moins de risque comparativement à l'agriculture et pouvant supporter des taux d'intérêt élevés.

Les besoins financiers des ménages vivant en milieux ruraux sont diverses, Wampfler et Lapenu, 2002 rapporté par Morvant-Roux(2008), ont ainsi catégorisé ces différents besoins :

- Besoins de court terme : financement des intrants, de la main-d'œuvre salariée, transformation des produits, stockage etc.
- Besoins de moyen et de long terme : concerne le financement des l'achat d'équipement pour l'intensification, l'acquisition de terre, construction de bâtiment de stockage etc.
- Les besoins familiaux : éducation, santé, l'habitat, loisir…
- L'épargne
- Les services non financiers : formation et assistance technique.

2.7.8. Contribution de la microfinance au financement du secteur agricole dans pays pauvres

L'agriculture comme activité économique contribue beaucoup dans la formation de richesse dans les pays les plus pauvres. Cependant le constat fait par Morvant-Roux (2008) c'est que, plus la contribution de la population rurale est élevée dans le PIB, plus le taux d'inclusion financière est faible. Une analyse régionale réalisée par Rivelli et Trivelli (2006) pour l'année 2004 concernant 16 pays de l'Amérique centrale et du sud corrobore le constat de Solène Morvant-Roux. En effet, dans 14 des 16 pays étudiés la participation du secteur agricole dans le PIB est supérieure à la

part des prêts allouée à l'agriculture par la microfinance (ibid.). Le cas d'Haïti par exemple est très révélateur de cette tendance, alors que l'agriculture contribue à plus 20 % du PIB, elle ne bénéficie que de 5 % des portefeuilles de crédit des IMF.

2.8. La microfinance en Haïti

2.8.1. Période initiale

S'étendant de 1946 à 1990, cette première période est marquée par la pratique de la microfinance sur une base non institutionnelle de manière générale. Cependant le noyau de la microfinance formelle avait été déjà institué par les coopératives d'épargne et de crédit appelées couramment caisses populaires en Haïti. Ces dernières étaient quand même nées neuf (9) ans après les premières formes de coopératives en Haïti, soit en 1947.

Au début des années 80, le secteur commença à se diversifier avec l'ouverture de plusieurs autres nouvelles institutions de microfinance. Ainsi en 1982, le Fond Haïtien d'Aide à la Femme (FHAF) a été institué par un groupe de femmes du secteur bancaire avec l'appui financier et technique du Women's World Banking (WWB) et l'inter-American Foundation (IAF). Au cours de la même année, un groupe d'hommes d'affaire haïtiens, supporté par l'USAID a mis sur pied la Fondation Haïtienne de Développement (FHD). A coté de ces deux nouvelles institutions, d'autres organisations coopératives vont faire leur apparition (association, fondation, ONG) et en même temps les produits offerts commencent à se diversifier. En plus du microcrédit qui est le produit emblématique, d'autres produits comme : l'assurance, le change, et le transfert ont été introduits.

Ensuite, les organisations internationales ont commencé à s'intéresser sérieusement aux IMF pour leur potentiel rôle dans la lutte contre la pauvreté et elles ont contribué financièrement et techniquement à leur développement. Durant cette période, la microfinance était considérée comme une activité purement philanthropique, manifestation de la solidarité locale et internationale.

2.8.2. Période de Maturité

Les années 90 ont marqué un tournant important dans le mouvement micro-financier. Les acteurs d'alors, ont opté pour un changement de paradigme. Selon cette nouvelle vision, la microfinance

serait une opportunité commerciale pour les acteurs du secteur notamment le microcrédit. Ainsi, la BIDC (Banque Intercontinentale de Commerce) a été créée et fut la première banque commerciale à emboiter le pas dans cette voie en 1997 à l'aide d'un prêt du FDI (Fonds de Développement industriel). Le premier programme qu'elle a mis en place est un programme en faveur des marchands ambulants de vêtements importés du Panama et des États-Unis.

Par la suite, une nouvelle banque commerciale a été fondée, la SOGEBANK. Cette dernière a fait l'acquisition de la BIDC et a créée le Sogesol, une filiale spécialisée en microcrédit. Par la suite la UNIBANK, l'actuel leader des banques haïtiennes, a emboité le pas et créa a son tour le microcrédit capital. Le Capital Bank et la Banque de l'Union Haïtienne ont opté pour un service spécialisé en microfinance à l'intérieur de leur direction de crédit. Les Banques d'États qui sont au nombre de deux(2) (la Banque Nationale de Crédit, la Banque Populaire Haïtienne) font également du microcrédit mais c'est sur une base ponctuelle. Elles n'ont pas encore développé de structures spécialisées. (USAID/HIFIVE, 2012)

A l'heure actuelle, d'après le dernier recensement de la microfinance en Haïti de USAID, le secteur financier est ainsi composé :

- Une Banque Centrale remplissant les fonctions de superviseur et de régulateur
- Huit (8) banques commerciales
- Une banque de logement
- Deux (2) institutions financières de développement
- Une (1) banque d'affaires
- Une douzaine (12) de compagnies d'assurance
- Une (1) société de fiducie
- Une douzaine (12) de bureaux de transfert
- Une demi-douzaine (6) de fonds de pension
- Environ deux cents (200) institutions/unités formelles de microfinance.

2.8.3. Cadre légal des Institutions de Microfinance en Haïti et son évolution

Le cadre légal indispensable à toute institution pour assurer son bon fonctionnement n'a pas suivi le même rythme d'évolution que la microfinance en Haïti. En effet, pressurées par les nations Unies, les autorités haïtiennes ont été contraintes de mettre sur place une commission en charge

d'élaborer un projet de législation coopérative en 1952. En 1953, le sénat a adopté une loi créant le Conseil National de la Coopération (CNC) ayant pour ministère de tutelle le Ministère d'Économie et de Finance (Paul, 2011). De 1953 à 2001, il n'y avait aucune loi portant sur la microfinance. La microfinance était considérée comme une activité informelle.

Ce n'est qu'après la faillite d'une pyramide d'IMF déguisées en coopératives d'épargne et de crédit en 2001, qu'une loi a été enfin votée sur les Coopératives d'épargne et de crédit (loi de 2002 sur les CEC) et du même coup, une unité spécialisé de supervision et de régulation de ces CEC a été formée au sein de la BRH[19] qui est la banque centrale du pays. Ainsi la microfinance a cessé d'être à la marge du secteur financier, et fais désormais partie intégrante du système financier national (USAID/HIFIVE, 2012). La microfinance renferme deux grandes branches : une branche coopérative et une branche non coopérative.

2.8.4. La branche coopérative des IMF en Haïti[20]

Les institutions coopératives de Microfinance en Haïti sont très diversifiées et peuvent se présenter sous plusieurs statuts. Il y a des coopératives d'épargne et de crédit, les banques communautaires, les groupes solidaires et les Mutuelles de Solidarité (MUSO).

a- Les coopératives d'épargne et de crédit

Les Coopératives d'épargnes et de crédit sont des IMF ne fournissant des services financiers qu'à leur membre sur une base mutualiste. Elles ont une stratégie autonome basée sur la mobilisation de l'épargne des membres pour constituer leur portefeuille de crédit. Elles sont très nombreuses en Haïti et de part leur récente régulation, le nombre de CEC existant dans le pays est mal connu. Dans la pratique nous dit Vanessa Tran (2008), les CEC sont très proches des banques traditionnelles en ce qui a trait à leur clientèle, aux modalités de fonctionnement et les produits financiers proposés.

b- Les banques communautaires

Les banques communautaires sont composées de 20 à 30 personnes. Constituées généralement de femmes, les banques communautaires fonctionnent à partir de fonds de crédit réunis par les membres et cet argent ainsi constitué est reparti à part égale entre les membres du groupe. Ces

[19] Banque de la République d'Haiti
[20] Cette partie est tirée de la thèse doctorale de B. Paul, 2011

derniers se réunissent à intervalle régulier pour rembourser. Les membres se portent mutuellement garant pour les cas de non remboursement dans le groupe, lors des réunions de remboursement.

c- Les groupes solidaires

Les groupes solidaires sont des structures composés de 3 à 10 personnes basés sur la confiance. Dans ces structures comme pour les banques communautaires, les membres se portent garant mutuellement. Ces groupes bénéficient de prêt d'une institution prestataires de service financiers qui fixe le taux d'intérêt, les fréquences de remboursement et la durée du prêt. Mais il est dans responsabilité du groupe de faire la répartition du montant de crédit entre les membres du groupe qui ne reçoivent pas en général le même montant.

d- Les mutuelles de solidarité

« Les mutuelles de solidarité sont des formes de caisses d'épargne et de crédit dont l'objectif est de fournir de manière solidaire et durable des services financiers aux membres de l'organisation ». (Dorvilier, 2007). Les MUSO ont des éléments communs et avec les banques communautaires et avec les groupes solidaires. Elles sont constituées d'un groupe de personne socialement homogène cotisant a échéance régulière une même somme d'argent (Paul, 2011). Le nombre de membres est limité et est fixé par le groupe.

La cotisation versée par les membres d'une MUSO, est subdivisée en deux : la caisse verte et la caisse rouge

- La caisse verte : les fonds de cette caisse constitue le fond de crédit du groupe. Après une période d'accumulation fixée par le groupe, ce fond va être utilisé pour octroyer des crédits aux membres. Les cotisations de cette caisse sont remboursables
- La caisse rouge : les cotisations de la caisse rouge constituent un fond d'assurance pour les membres de la MUSO en détresse. Elles servent à couvrir les besoins sociaux tels que : urgences médicales, décès, etc. Les fonds de la caisse rouge sont non récupérables.

A ces deux caisses, s'ajoute une caisse bleue constituée de fonds externes (autres membres du village, ONG, etc.) les fonds de la caisse bleue viennent renforcer les deux fonds internes du groupe et ce fond sert de pont avec l'extérieur

2.8.5. Branche non – coopérative des IMF

Sous cette appellation on trouve toutes les institutions non coopérative qui œuvrent dans le secteur de la microfinance, que ce soit les associations, les fondations, et les ONG. Les filiales des banques commerciales spécialisées en microfinance font également partie des institutions non-coopératives comme le montre le tableau résumé ci-dessous

Tableau # 2 : Répartition par type et forme des IMF en Haïti et leur estimation.

<table>
<tr><th>Type</th><th>Forme</th><th colspan="2">Quantité</th></tr>
<tr><td>Organisations coopératives</td><td>CEC/ Mutuelles de solidarité/ groupes solidaires/ Banques communautaires</td><td colspan="2">175</td><td rowspan="3">199</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Organisations non-coopératives</td><td>ONG/fondations/associations</td><td>20</td><td rowspan="2">24</td></tr>
<tr><td>Unité de banques spécialisée</td><td>4</td></tr>
</table>

Source : recensement du secteur de la microfinance en Haïti, projet USAID/HIFIVE et SMG, 2012

2.8.6. Financement rural en Haïti

Parler de la situation du financement rural réfère le plus souvent aux volumes des prêts, aux activités financées, aux acteurs et à un niveau moindre mais non moins important aux dispositifs légaux, c'est-à-dire le cadre légal dans lequel s'insèrent les transactions et les acteurs. (Fleuristin et MEF, 2011)

Le secteur financier haïtien, qui est composé d'une banque centrale et de huit (8) banques commerciales dont 4 privées, 2 étatiques et 2 étrangères, disposait d'un actif total de 80.021 millions de gourdes (1.802 millions d'USD) en 2007 provenant essentiellement d'une augmentation nette du profit au cours de l'exercice 2006-2007, soit une augmentation de 206 % par rapport à l'exercice précédent. Toutefois cette performance n'a pas permis jusqu'ici aux banques commerciales de pénétrer le monde rural pour le financement de l'agriculture qui représente la principale activité du monde rural. La faible part du portefeuille qui lui est accordée (tableau # 2) montre une tendance à la baisse relativement, avec une petite remontée en 2007. (Vanessa Tran, 2008).

Tableau # 3 : répartition en % de l'encours des prêts par activité par activité du secteur bancaire

Secteurs d'activités	**% 1995**	**% 2005**	**% 2006**	**%2007**
Commerce gros et détail	30.20	29.6	23.3	28.8
Industries manufacturières	28.30	20.2	21.7	14.4
Services	23.40	20.3	19.0	19.8
Électricité, Gaz, eau	4.10	1.3	1.6	2.3
Assur. & immobilier	2.90	11.9	11.4	12.8
Agriculture, sylviculture et pêche	**1.70**	**0.07**	**0.00**	**0.12**
Bâtiments et travaux publics	1.7	2.1	5.5	8.1
Prêts aux particuliers				9.2
Transport, entrepôts et communication				4.5
Autres	7.70	14.6	13.5	
Total	100	100	100	100

Sources : BRH, 2007 cités par Fleuristin et MEF, 2011

Comme partout ailleurs, la microfinance semble déviée de son objectif social celui de permettre aux plus pauvres d'avoir accès à l'intermédiation financière. Dans son souci de pérennité, les IMF se sont accentuées beaucoup plus sur les populations urbaines et périurbaines œuvrant surtout dans le commerce. Ainsi, dans le recensement de la microfinance en Haïti publié en 2012, le commerce représentait 76.42 % du portefeuille de crédit des IMF, le reste est partagé avec les autres activités : le logement, les services, la consommation et la production dont la production agricole qui, est marginale eu égard au portefeuille de crédit qui lui est alloué (tableau # 4).

Tableau # 4 : répartition des du portefeuille des IMF par activité

	% du portefeuille	Valeur (en gourdes)
Commerce	**76.42**	3.643.799.167
Production (dont l'agriculture)	5.57	265.813.583
Services	6.44	307.034.360
Consommation	5.45	259.679.136
Logement	5044	259.210.841
Éducation	0.68	32.431.928
Total	**100**	**4.767.969.015**

Élaboré à partir du recensement de la Microfinance en Haïti, USAID/HIFIVE et SGM, 2012

2.8.7. Les taux d'intérêts appliqués en microfinance en Haïti

Les institutions de microfinance en Haïti appliquent, au niveau des micro-prêts octroyés, des pratiques de tarification créant de grands écarts entre le taux nominal affiché et le taux réel appliqué. En effet le taux nominal moyen dans le secteur est de 3.5 % le mois. Sans les frais de dossiers perçus en amont, les modalités de calcul des intérêts (calculé sur le montant prêté (méthode flat), dans la plupart des cas), la maturité des prêts (6 mois en moyenne) et l'obligation d'épargne non rémunérée dans la plupart des cas projettent le taux d'intérêt effectif à 72.51%. Ce taux effectif varie de 71 à 74 % dépendant du type d'institution. (USAID/HIFIVE et SGM, 2012). FLEURISTIN Lionel rapporte une variation du taux d'intérêt de 60 à 80 % (MEF[21], 2010). Ce niveau de tarification reflète assez bien le niveau de risque dans le secteur et son inadéquation au financement agricole et certaines autres activités qui n'ont pas un niveau de rentabilité très élevé.

D'après les données disponibles sur le site de la banque centrale haïtienne, la BRH[22] , le taux d'intérêt appliqué aux prêts par le secteur bancaire pour l'année 2013 varie de 14.5 à 21% l'an. Le taux d'intérêt nominal moyen s'élève à 18.86 %.

[21] Ministère de l'Économie et des Finance

[22] Source : Direction contrôle de crédit de la Banque de la République d'Haiti (BRH) via le lien suivant http://www.brh.net/tauxinteretgourdes.pdf consulté le 28 février 2014.

En guise de conclusion, on a passé en revue l'agriculture familiale plus particulière la petite agriculture familiale. Comme forme de production, elle se révèle très importante dans le monde. D'un autre côté, les difficultés auxquelles la petite agriculture familiale fait face sont énormes, que ce soit en Haïti ou ailleurs. La microfinance qui se voulait une stratégie de lutte contre la pauvreté dès sa conception, n'a pas une politique d'octroi de crédit particulier pour le secteur agricole naturellement peu rentable et qui regroupe la grande majorité des pauvres dans le monde. La forme actuelle de microfinance tend vers une activité purement commerciale avec des taux d'intérêt très élevés.

3. OBJECTIFS ET HYPOTHÈSES

3.1.Objectifs de l'étude

3.1.1. Objectif général

Ce travail de recherche a pour objectif principal de comparer les performances économiques des exploitations agricoles bénéficiaires et non bénéficiaires du microcrédit agricole dans la commune de Hinche.

3.1.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques que nous poursuivons dans le cadre de cette étude sont :

1- Décrire les exploitations agricoles retrouvées dans la commune de Hinche ;
2- Déterminer le revenu agricole des exploitants agricoles bénéficiaires du microcrédit dans la commune de Hinche et leur revenu global ;
3- Déterminer la part du revenu agricole dans le revenu global de ces derniers ;
4- Calculer le revenu agricole et global des exploitants agricoles non bénéficiaires du microcrédit dans la commune de Hinche ;
5- Évaluer le poids du revenu agricole dans le revenu global;
6- Comparer la rentabilité de la production végétale des deux groupes au taux d'intérêt moyen des institutions de microfinance.

3.2. Hypothèses du travail

H_1 : la rentabilité de l'agriculture dans la commue de Hinche est supérieure au taux d'intérêt réel appliqué par les IMF.

H_2 : le poids du revenu agricole dans le revenu global est plus important pour les bénéficiaires que les non bénéficiaires du microcrédit.

H_3 : le revenu à l'hectare des exploitants bénéficiaires du microcrédit est supérieur à celui des non bénéficiaires.

Les hypothèses émises vont dans le sens que la microfinance devrait permettre aux agriculteurs de pourvoir développer leur activité et rembourser le prêt. C'est pourquoi nous faisons l'hypothèse d'une rentabilité supérieure de l'agriculture par rapport aux taux d'intérêt appliqués généralement en microfinance.

Le poids du revenu agriculture est un indicateur intéressant qui renseigne sur le niveau de dépendance des agriculteurs vis-à-vis à l'agriculture. Un financement qui vise les agriculteurs doit d'abord destiner à ceux qui s'adonnent le plus à l'agriculture. Ainsi notre deuxième hypothèse va normalement dans ce sens. Les personnes qui pratiquent l'agriculture comme activité principale devraient être les premiers à bénéficier d'un crédit agricole.

Notre troisième hypothèse suppose que le fait de pouvoir trouver du financement, considéré comme l'entrave principal au développement de l'agriculture haïtienne, devrait permettre aux agriculteurs bénéficiaires d'être significativement plus rentable que les non bénéficiaires.

4. PRÉSENTATION DE LA ZONE SOUS ÉTUDE

4.1. Situation géographique

Fondée en 1503 par les Espagnol, la commune de Hinche se situe dans le département du centre dont elle est le chef lieu. Elle est située à 19°15′ 00″ latitude nord et 72° 01′ 00″ longitude ouest. La commune de Hinche est située à 137 km de la capitale, Port-au-Prince, à 87 km du Cap-Haitien, deuxième ville de la République, à 96 km des Gonaïves, 131 km de Fort-Liberté et à 324 km de la ville des cayes. Elle est bornée

- Au nord par les communes de Cerca Cavajal et de Pignon
- Au sud on trouve la commune de Thomonde
- A l'est, elle est limitée par les communes de Thomassique et de Cerca la Source
- A l'ouest par les communes de Maissade et de Boucan Carré[23]

4.2. Subdivision administratives

La commune de Hinche est aussi un arrondissement, en tant que tel, elle comprend trois (3) communes : Hinche, la commune de Maissade, et la commune de Thomonde. La Commune de Hinche comporte quatre (4) sections communales :

- 1e section Juanaria ;
- 2e section Marmont ;
- 3 section Aguahédionde rive droite ;
- la 4e section Aguahédionde rive gauche

La commune s'étend sur une superficie totale de 588.4 km^2, la population urbaine réside sur 4.65 km^2 tandis que les ruraux occupent 583. 57 km^2 (IHSI, 2013)

4.3.Climat, relief et topographie

Le climat du département Centre et caractérisé par des irrégularités pluviométriques très marquées et par l'existence de deux saisons bien distinctes : une saison sèche qui s'étend en général de novembre à avril (5 mois) et une saison pluvieuse qui s'étend d'avril a novembre (7 mois). Et cette pluviométrie est conditionnée par le relief accidenté du département, l'orientation

[23] www.haiti-reference.comme, consulté le 30/01/14

des versants et l'altitude (MPCE, 1997). La valeur des principaux paramètres climatiques de la commune se trouve dans le tableau # 5.

Tableau #5 : pluie moyenne, température et l'évapotranspiration de la commune de Hinche

Précipitation moyenne annuelle	Température moyenne annuelle(c)	Évapotranspiration potentielle en mm	Précipitation maximale en mm	Précipitation minimale en mm
1453.0	25.5	1848.0	2021.0	589.0

Sources : 1) guide pratique d'agronomie pluviale en Haïti, Hargreaves et Samari / IICA. 2) projet de mise valeur du plateau central, PNUD / OPE cité par (MPCE, 1997)

4.4.L'environnement

La situation environnementale de la commune de Hinche, à l'image de la plupart des autres communes du pays n'est pas rayonnante. En effet, elle est caractérisée par le phénomène du déboisement qui évolue à un rythme alarmant et qui dans certaines zones a atteint des proportions critiques (MPCE, 1997).

Inévitablement, ce phénomène a donné naissance à plusieurs types d'érosion : en grippes, en ravines, en nappes et des glissements de terre. D'après un rapport du Ministère de la Planification sur le département du Centre, cette érosion ne se résulte pas seulement de la seule activité des hommes, mais elle est due également à un phénomène géologique remontant du quartenaire récent à la suite duquel les lits des rivières se sont enfoncés entrainant que le niveau général des sols est soumis à une érosion qui tend à l'amener au niveau des rivières.

Ainsi, d'après un rapport de l'IICA 2011 54,48% du département du Centre font face à des risques d'érosion élevés à très graves, ce qui signifie que ces sols nécessitent des mesures de protection et d'aménagement spécifiques pour leur restauration. De plus, près de 18% de la superficie totale du département sont témoins de risques moyens d'érosion, ce qui représente, vu l'utilisation qui est faite des sols, un potentiel de voir ce niveau moyen passer rapidement au niveau élevé. Ainsi, seulement 28 % des sols du département ont un risque nul à faible bien que cela ne signifie pas que le danger n'existe pas.

4.5. Ressources hydriques

Plusieurs cours d'eau et un grand nombre de ravines traversent la commune de Hinche. Cependant les plus importants sont :

- La rivière de Guayamunco,
- La rivière d'Hinequite
- La rivière de Samana

Il existe aussi une grande quantité de sources situées surtout dans la deuxième section communale. Et malgré toutes ces sources, il se pose un sérieux problème dans l'approvisionnement en eau potable au niveau de la commune. Et a cause de la dénivellation entre les rivières et celui les sols cultivables, l'eau des rivières n'est jusqu'à présent pas utilisé dans l'irrigation des parcelles des exploitations.

4.6.Type de sols

Selon le rapport intitulé «les Sols» cité par MPCE (1997), une grande part des sols du département sont de texture argileuse ou argilo-limoneuse. Ce sont des sols de bonne qualité agronomique si on les compare à la moyenne nationale. Ils devraient bien se prêter à une fertilisation artificielle, ce qui est un cas peu courant en zones tropicales. Ces sols sont très hétérogènes et souvent érodés. Leur épaisseur est très irrégulière et les affleurements rocheux sont fréquents.

4.7.Végétation

Dans la commune de Hinche la végétation est très diversifiée. Et à l'exception de la troisième et quatrième section communale où l'on rencontre respectivement beaucoup de cocotiers, de manguiers et d'avocatiers, généralement on rencontre plus d'arbres fruitiers que d'arbres forestiers. Au niveau des plaines, le type de végétation est plutôt arboré par opposition aux montagnes ou l'on rencontre souvent plus d'arbustes, parfois même une végétation presque herbeuse comme c'est le cas des mornes dénudées de la quatrième section communale.

Les principaux arbres qu'on peut rencontrer dans la commune sont : le manguier, le sucrin, le palmier, le Campeche, le mapou, l'avocatier, le manguier, la noix d'acajou, le chadequier, le quenepier. On peut également rencontrer d'autres espèces importées introduites comme le leucena, le neem, le cassia.

4.8.L’agriculture

Les résultats du dernier recensement de l’agriculture, évalue la superficie agricole utile de la commune de Hinche à 20 833.33 carreaux (26 875 ha) pour un nombre de 19421 exploitations agricoles) ce qui correspond à 1.31 ha/ exploitant. Ces superficies sont consacrées principalement aux cultures vivrières. Les principales productions de la zone sont: le maïs, le millet, les haricots, le manioc (cultures vivrières); la banane, la canne à sucre et le sésame (cultures commerciales) et aussi des cultures maraichères.

4.8.1. Mode de tenure

La majorité des exploitants agricoles haïtiens, ceux de Hinche également, sont les propriétaires des terres qu’ils exploitent contrairement aux paysans de l’Amérique latine. En effet après l’indépendance d’Haïti proclamée en 1804, Pétion dans l’Ouest et le sud, distribua des terres aux nouveaux libres. Cependant la dévolution successorale a conduit à l’atomisation des terres. Le droit d’exploiter pouvant être acquis soit par un titre ou un autre contrat mais également par des accords verbaux, héritage ou usufruit (McClintock, 2005)

4.8.2. Système de culture

La culture en association à base de mais ou de sorgho est la pratique culturale la plus répandue dans la commune de Hinche. En effet sur une parcelle, on peut dénombrer jusqu’à 6 espèces différentes, par exemple : maïs, manioc, patate, pois congo, vigna, banane. Et d’une exploitation à une autre, on peut retrouver d’autres combinaisons mais, elles sont toutes assez proches.

Cette façon de faire suit d’abord une logique d’autoconsommation familiale mais c’est également un moyen utilisé pour repartir les risques énormes auxquels les paysans sont exposés continuellement.

4.9.L’élevage

L’élevage constitue encore un pilier important dans l’économie paysanne. Le département du centre est historiquement caractérisé comme région d’élevage par excellence à cause de la vocation pastorale des savanes (Doura, 1994). L’élevage est pratiqué par la quasi-totalité des exploitants, à leur compte propre ou pas. Les espèces animales les plus rencontrées dans le cheptel des exploitants sont : caprine, bovine, porcine et les espèces gallines (poules,

pintades…). Les agriculteurs rapportent qu'ils perdent presque tous leurs poulets chaque année au moment des premières pluies d'avril. Les symptômes (taux, perte d'équilibre) décrits correspondraient à la maladie du Newcastle qui est fréquente dans ces climats et se propage très rapidement (McClintock, 2005).On rencontre également des équins et asins qui sont utilisés pour le transport et/ou comme animaux de monture.

Comparativement à d'autres agricultures familiales des pays du sud, le bétail constitue une sorte de compte épargne, qui produit des intérêts grâce à la multiplication du cheptel au cours de l'année. Généralement quelques animaux sont vendus pour faire face à des besoins ponctuels (écolage, mariage, financement de nouvelle campagne…) ou des besoins inattendus (maladies, funérailles…)

4.9.1. Mode de conduite

A Hinche, on pratique un élevage à la corde pour les animaux à quatre pattes. Ces derniers sont attachés à des piquets ou à des troncs d'arbres et sont déplacés au moins une fois au cours de la journée. Ce type d'élevage tout comme l'agriculture pratiquée, est très intensive en main-d'œuvre. Dans les périodes sèches beaucoup de ces animaux sont relâchés bien qu'interdit par le Code Rural de François DUVALIER de 1962 dans son article 84, interdisant l'élevage libre sur toute l'étendue du territoire (Doura, 1994), ce qui constitue une source de conflit importante en milieu rural. Les volailles sont gardées libres dans la cour de l'exploitant ou sur ses proches parcelles. Le coût de ces types d'élevage est quasiment nul ce qui conduit a une performance zootechnique et économique assez faible.

4.10. Démographie

D'après les dernières estimations de l'IHSI la commune compte une population de 115 314 personnes reparties dans 4 sections (tableau # 2) dont 58% ont plus de 18 ans. 72.96 % de cette population vivent en milieu rural contre 27.04% d'urbains (IHSI, 2012). La commune de Hinche reste très rurale. La section de Juanaria a la densité la plus importante comme le montrent les données dans le tableau # 6, environ la moitié de la population y vit pour environ 30% de la superficie de la commune.

Tableau # 6 : répartition de la population de Hinche dans l'espace

Items / Sect. com.	Population (hab.)	Pourcentage de la population totale	Superficie en km^2	Pourcentage de la superficie totale
Juanaria	56566	49%	180.8	31%
Marmont	16225	14%	108.56	18%
Aguahédionde rive droite	20958	18%	123.4	21%
Aguahédionde rive gauche	21565	19%	175.64	30%
Total	**115314**	**100%**	**588.4**	**100%**

Source : élaboré à partir de IHSI, 2012 « Population totale, population de 18 ans et plus, ménage et densité estimé en 2012 ».

5. MÉTHODOLOGIE

La méthodologie qui a été adoptée pour la réalisation de ce travail est l'analyse comparative qui consiste à comparer au moins deux objets ou groupes d'objets de recherche. Dans notre cas, il s'agissait d'étudier comparativement les exploitations agricoles bénéficiaires et non bénéficiaires de microcrédit destiné à la production agricole dans la commune de Hinche, Haïti. Le critère discriminant entre les deux groupes est l'accès au microcrédit agricole. Ensuite, d'autres critères jugés pertinents comme la participation du revenu agricole dans le revenu global, la rentabilité agricole et le revenu agricole par unité de surface ont été retenus pour nous permettre de faire les analyses nécessaires afin d'atteindre les objectifs fixés et de vérifier les hypothèses préalablement posées. Ainsi ces différentes étapes ont été franchies :

5.1.Recherche bibliographique

Elle a été faite en vue de collecter et consulter divers documents qui ont été publiés en rapport avec notre sujet de travail. Cela nous a permis de passer en revue les connaissances déjà produites à ce sujet et de mieux situer notre recherche par rapport à l'état actuel des connaissances. Et par-dessus tout, cette étape nous a permis de collecter des données qualitatives que nous avons utilisées dans l'élaboration de la revue de littérature.

5.2. Enquête exploratoire

L'enquête exploratoire est réalisée pour pouvoir tester notre travail sur le terrain et juger de sa faisabilité en consultant certaines personnes ressources de la zone d'étude. Elle nous a aussi permis par observation et entrevues avec les leaders d'opinion de la zone et certains responsables d'organisation de base, de nous faire une idée de la zone. Au cours de notre enquête exploratoire nous avons également visité des institutions œuvrant dans la microfinance dans la commune.

5.3.Échantillonnage

En vue de constituer l'échantillon, la méthode d'échantillonnage stratifiée aléatoire a été retenue. En effet, la populations-cible est subdivisée en deux strates : les exploitants bénéficiaires d'un microcrédit et ceux qui s'autofinancent pour mettre en valeur leur exploitation agricole. Un sous-échantillon a été choisi aléatoirement à l'intérieur de chaque strate. Pour retrouver les exploitants agricoles bénéficiaires d'un crédit agricole, nous avons demandé aux Institutions de microfinance qu'elles nous donnent accès à leur base de données pou pouvoir identifier et situer ces derniers dans l'espace. Ce fut avec beaucoup de difficulté, certaines institutions ont refusé de

collaborer. Il faut signaler que très peu d'institutions œuvrent dans le crédit agricole. Le nombre de bénéficiaire est également restreint.

5.4. Enquête formelle

L'enquête formelle est réalisée dans le but de recueillir les informations, des données quantitatives et qualitatives nécessaires à la confirmation ou infirmation des hypothèses émises et à l'atteinte des objectifs fixés. Elle a été réalisée sur la base d'un questionnaire d'enquête élaboré à cette fin. Au cours de notre enquête les informations qualitatives recueillies ont été: Nom et prénom du chef d'exploitation, son sexe, son niveau d'étude, son adresse (département, commune, section communale et localité), le mode de faire valoir, cultures pratiquées, types d'animaux élevés, l'existence de charrue, outils agricoles utilisés, activités extra-agricoles, appartenance a une IMF ou ODB, volonté d'avoir accès au microcrédit, habitude d'épargner… nous avons également recueilli des données quantitatives : nombre de parcelles et leur superficie, superficie agricole utile (SAU), coût de la main-d'œuvre rémunérée, intrants utilisés (quantité, coût), rente foncière, coût des outils et équipements et leur durée de vie, production par culture et par parcelle, prix de vente des denrées, cheptel en début d'exercice, autoconsommation, achat d'animaux, vente d'animaux, cheptel en fin d'exercice, produits d'élevage (production mensuelle moyenne, prix), revenu extra-agricole (voir questionnaire annexe # 1).

5.5. Dépouillement

Le dépouillement des données recueillies au cours de l'enquête formelle a été effectué sur le logiciel Microsoft Excel à l'aide d'une grille se basant sur les objectifs et les hypothèses de travail. Nous avons présenté les résultats sous forme de tableaux de manière à en faciliter leur compréhension et les avons analysés, au fur et à mesure dans le chapitre « résultats et discussions »

5.6.Traitement des données

Pour pouvoir traiter les données quantitatives que nous avons recueillies au cours de notre enquête formelle, le même outil informatique, Microsoft Excel a été utilisé. Nous y avons effectué tous les calculs nécessaires pour aboutir à nos résultats. Les tableaux et les graphes ont été également réalisés grâce à ce logiciel.

5.7.Méthodes d'analyse des données

5.7.1. Procédés de calcul

Les différentes formules utilisées pour calculer les variables nécessaires pour la vérification de nos hypothèses de recherche et pour faire des analyses, sont les suivantes :

- **PBV =** $\sum_i^n \boldsymbol{QiPi}$

  PVB : Production brute végétale

  Qi : Quantité récoltée de la culture i

  Pi : Prix à la production de la culture i

- **VAB_v = PBV – CI**

  VAB_v : Valeur ajoutée brute végétale

  CI : Consommation intermédiaire (cout des semences, engrais, pesticide, labourage, essence, entretiens des équipements…)

- **VAN_v = VAB – Am.**

  VAN_v : Valeur ajoutée nette végétale

  Am. : Amortissement

- **RA_v = VAN – MOE – R– I**

  RA_v : Revenu agricole d'origine végétale

  MOE : Main-d'œuvre agricole externe (rémunérée)

  R : Rente foncière

  I : Intérêts

- $\mathbf{R_v = \frac{RAv}{PBV} \times 100}$

  R_v : Rentabilité de la production végétale

- **PBA = nombre d'animaux du cheptel au début × prix moyen - nombre d'animaux en fin d'exercice×prix moyen + quantité d'animaux vendue×prix moyen + volume de produits d'élevage×prix + quantité d'animaux autoconsommé×prix moyen – nombre d'animaux acheté×prix moyen d'acquisition**.

- **VAB_A = PBA – CI_A**

  CI_A : Consommation intermédiaire animale (nourriture, soins vétérinaires, cordes…)

- **$RA_A = VAB_A – Am. – MOE – R – I$**

  RA_A : Revenu Agricole d'origine animale

- **$RA = RA_v - RA_A$**

  RA: Revenu Agricole

- **RG = RA + REA**

  RG : Revenu global

  REA : Revenu Extra Agricole

- **R =** $\boldsymbol{\frac{RA}{SAU}}$

  R : Revenu agricole à l'hectare

  SAU : Superficie agricole Utile

- **T =** $\boldsymbol{\frac{RA}{RG}} \times \mathbf{100}$

  T : part du revenu agricole dans le revenu global

5.7.2. Test statistique

Test de comparaison de deux moyennes

Pour vérifier les hypothèses 2 (le poids du revenu agricole dans le revenu global est moins important pour les non bénéficiaires que les bénéficiaires du microcrédit) et 3 (le revenu à l'hectare des exploitants non bénéficiaires du microcrédit est inferieur à celui des bénéficiaires), nous allons effectuer un test statistique, ce sera le test d'analyse de variance.

Les tailles de nos échantillons sont inferieures à 30, le test de T-student a été donc appliqué.

Conditions d'application

- La normalité de la distribution de la variable étudiée dans la population d'origine
- L'égalité des variances des populations (homocedasticité)

Les étapes

a. Calcul de la variance commune

Pour appliquer le test t, nous déterminons d'abord la variance commune S^2

$S^2 = \frac{\sum_1^{n1}(Xi-m1)^2+\sum_1^{n2}(Xi-m2)\text{^}2}{n1+n2-2}$

n_1 : taille de l'échantillon 1(les exploitants non bénéficiaires)

n_2 : taille de l'échantillon 2 (les exploitants bénéficiaires)

X_i: observation i

m_1 : moyenne dans l'échantillon 1

m_2 : moyenne dans l'échantillon 2

b. Hypothèses statistiques

- Hypothèse nulle (H_0) : $m_1 = m_2$
- Hypothèse alternative (H_1) : $m_1 < m_2$

c. Définition du seuil de signification

Le seuil de signification retenu est de : 0.05

d. Calcul de t student

$T_0 = \frac{m1-m2}{s\times\sqrt{\frac{1}{n1}+\frac{1}{n2}}}$

$T_{tab} = T_{0.05,v}$

V = degré de liberté = $n_1 – n_2$ -2

e. Critères de décision

- si $T_0 > T_{tab}$, on rejette Ho et l'on conclut qu'il existe une différence significative au seuil de 0.05 entre les 2 moyennes
- si $T_0 < T_{tab}$, on ne rejette pas Ho et on conclut qu'il n'y a pas de différence significative au seuil de 0.05 entre les 2 moyennes et m_1 est bien inferieur a m_2

6. RÉSULTATS ET DISCUSSIONS

6.1. Description des exploitations de la commune de Hinche

Au niveau de la commune de Hinche, la superficie agricole moyenne des exploitations agricoles ne bénéficiant pas de crédit est de 2.38 ha. La superficie agricole utile (SAU), c'est-à-dire la superficie agricole réellement travaillée est de 2.16 ha par exploitant agricole ce qui représente 90% de la superficie agricole totale. Chaque exploitant agricole travaille environ deux (2) parcelles ayant en moyenne une superficie agricole utile de 1.08 ha, sur lesquelles on retrouve une diversité de cultures et d'animaux d'élevage. Le temps d'accès à ces parcelles varie d'une minute (pour les jardins Lakou) à 120 minutes et le temps d'accès moyen est estimé à dix-sept (17) minutes.

C'est presque le même cas de figure pour les exploitants bénéficiaires de crédit, ils exploitent en moyenne 2.2 ha et la superficie agricole utile par exploitant est de 2 ha. Donc, la superficie travaillée est un peu moindre que les agriculteurs non bénéficiaires. Comparativement à ces derniers, les exploitants bénéficiaires travaillent deux parcelles dispersées dans l'espace d'une superficie agricole utile d'un (1) hectare en moyenne. Le temps moyen d'accès à ces parcelles par rapport à l'habitat familial est de 20 minutes environ.

Le nombre d'enfants ou personnes à charge moyen d'un exploitant est de 6 pour les exploitants non bénéficiaires et 4 pour les bénéficiaires. Une enquête nationale de la sécurité alimentaire conduit par la CNSA a estimé ce chiffre à 5.8 en 2011 sur le plan national. Un foyer renferme 8 (pour les non bénéficiaires) ou 6 (pour les bénéficiaires) personnes à nourrir en moyenne lorsque nous considérons le/la chef d'exploitation et sa/son conjoint(e).

6.1.1. Système de production rencontré

Presque tous les exploitants agricoles de la commune de Hinche pratiquent un système de production axé à la fois sur la production végétale et la production animale. Sur les 25 exploitations enquêtées, la totalité pratique la production végétale et 23 agriculteurs déclarent pratiquer l'élevage à compte propre.

6.1.1.1. Système de culture

A partir des observations faites et les enquêtes formelles réalisées au niveau de la commune de Hinche nous avons répertorié plusieurs systèmes de culture comme en témoigne les différentes

associations rencontrées (tableau # 7). Et chaque exploitation évolue dans un système qui lui est propre avec bien sur certaine similitude.

Tableau # 7 : les associations de culture

Exploitants non bénéficiaires		Exploitants bénéficiaires	
Associations	**Fréquence (parcelles)**	**Associations**	**Fréquence (parcelles)**
Maïs / pois congo / sorgho	3	Manioc/arachide	4
Banane / manioc / pois congo	2	Banane/manioc/pois congo	4
Canne-à-sucre	3	tomate/banane	1
Maïs	1	banane/pois congo/vigna	1
Pois congo	1	Manioc	2
Banane / manioc / arachide	1	manioc/banane/patate	1
Maïs / banane / pois congo	2	choux/aubergine/manioc	1
Banane / canne-à-sucre	1	banane/manioc	4
Manioc / pois congo/ vigna	1	banane/patate	1
Sorgho / manioc	1	tomate/poivron/haricot	1
Banane / sorgho	1	piment/poivron	1
Aubergine / choux / épinard	1	banane/manioc/maïs	1
Tomate / aubergine / poivron	1	Patate	1
Banane/ pois congo / vigna	1	banane/piment	1
Maïs / pois congo	1	pois congo/ mais	3
Banane / canne-à-sucre / manioc	1	poivron/aubergine/tomate	1
Pois congo / sorgho / arachide	1		
Banane / manioc	1		

Source : enquête de l'auteur

Dans le cadre de ce travail, nous avons enquêté 12 exploitations agricoles ne bénéficiant pas de crédit. Ils possèdent en moyenne 2 parcelles ce qui fait en total 24 parcelles. Sur ces 24 parcelles, nous avons identifié 18 associations différentes. L'association maïs × pois congo × sorgho et la culture de la canne à sucre en pure sont les systèmes de culture les plus rencontrés, soit à trois(3) reprises. Au niveau des différentes associations le pois congo est le plus présent, on le retrouve sur 12 parcelles des 24 étudiées et fait partie de 8 des 18 associations répertoriées, suivi de la banane qui est présent sur 10 parcelles, le maïs est classé 3^{e} étant présent sur 7 parcelles, le sorgho arrive en 4^{e} avec 6 présences. La canne à sucre et le manioc quant eux sont présent sur 5

parcelles chacun. Les espèces les plus rencontrées sont donc : le pois congo, la banane, le maïs, le sorgho, le manioc et la canne à sucre.

Au niveau des 13 exploitations agricoles bénéficiaires de crédit, on a identifié 16 associations différentes. Les associations manioc × arachide, banane × manioc × pois congo et banane × manioc sont les plus fréquentes, on les retrouve sur quatre (4) parcelles chacune. L'association maïs × pois congo vient après, elle est présente sur trois (3) parcelles. La culture la plus courante sur les parcelles de ces exploitants est le manioc, qui est présent sur 17 parcelles différentes qui représentent plus de 60% de la totalité des parcelles. Ensuite viennent la banane, présente sur la moitié des parcelles, les cultures maraichères et le pois congo. Donc les cultures les plus fréquentes pour ce groupe sont : le manioc, la banane, les cultures maraichères et pois congo.

Les 4 cultures dominantes pour le groupe des exploitants non bénéficiaires à savoir le pois congo, la banane, le maïs et le sorgho sont des cultures répondant mieux à une agriculture d'auto consommation et ce sont également des cultures pluviales. D'un autre coté, les 4 cultures (manioc, banane, maraichages, pois congo) prédominantes des exploitants bénéficiaires sont considérées comme des cultures de rente en Haïti en général. La prédominance du manioc peut être expliquée par la présence de plusieurs cassaveries au niveau de la commune de Hinche qui représentent un marché plus ou moins sûr pour ces producteurs.

Chaque parcelle au niveau des deux groupes d'exploitants, est traitée de façon particulière, donc il y a presqu'autant de système de cultures que de parcelle dans la zone. Presque les mêmes cultures reviennent chaque année avec des petites variations. La culture associée est la pratique culturale la plus répandue dans la commune de Hinche. Cette forme d'utilisation du sol vise d'abord à assurer l'autoconsommation familiale avec un maximum de sécurité face aux aléas climatiques. Cette technique répond aussi aux diverses contraintes posées par l'environnement aux paysans qui disposent généralement de peu de moyens techniques et financiers (MPCE, 1997).

6.1.1.2. Système d'élevage

Tableau # 8 : composition des cheptels

	non bénéficiaires					Bénéficiaires				
	bœufs	**cabris**	**Cochons**	**équins**	**volailles**	**bœufs**	**cabris**	**cochons**	**équins**	**volailles**
Nbre total d'animaux	27	37	35	3	120	36	54	9	9	103
Moyenne	2	3	3	0.25	10	3	4	0.7	0.7	8

Source : enquête de l'auteur

Comme dit tantôt, presque tous les exploitants agricoles de la commune de Hinche pratiquent à la fois la production végétale et l'élevage, 23 sur les 25 exploitants font une activité d'élevage au moins. Nous avons recensé un cheptel varié comme c'est le cas d'ailleurs pour la production végétale caractérisée par la polyculture. En effet une exploitation non bénéficiaire possède en moyenne dans son cheptel, 2 bœufs, 3 cabris, 3 cochons et une dizaine de volailles qui sont majoritairement des poulets. Les exploitants bénéficiaires ont plus de bœuf et de cabris, ils ont en moyenne 3 et 4 respectivement comme l'indique le tableau # 8. Cependant, ils possèdent en moyenne moins de cochons et de volaille que les exploitants non bénéficiaires. Certaines exploitations possèdent également des chevaux ou des ânes mais la fréquence n'est pas élevée. L'élevage porcin de manière traditionnelle a toujours joué un rôle très important dans l'économie rurale haïtienne. Les ménages les plus pauvres conservent toujours ce type d'élevage malgré l'abattage systématique des porcs rustiques survenu entre 1982-1983, dû à la peste porcine africaine qui n'est pas encore effacé du mémoire des agriculteurs.

6.1.2. Description de l'appareil de production

6.1.2.1. Mode de tenure

Tableau # 9: Mode de tenure

	Non bénéficiaires		Bénéficiaires	
	FVD*	**FVI****	**FVD**	**FVI**
Superficie totale	17.57	11.00	22.61	5.84
Superficie moyenne	1.46	0.92	1.74	0.45
%	61%	39%	79%	21%

Source : Enquête de l'auteur

FVD* : faire Valoir Direct **FVI**** : Faire Valoir Indirect

Le mode de tenure foncière dominant au niveau des exploitations non bénéficiaires est le faire valoir direct(FVD), en effet ce mode de tenure représente 61% des terres exploitées par ces derniers et le reste, soit 39% de la superficie agricole totale, est en faire valoir indirect (FVI). Dans l'échantillon considéré, un exploitant possède en moyenne 1.46 ha en FVD et 0.92 ha en FVI. Au niveau de ces exploitations, 42% des exploitants associent les deux modes de faire valoir, 33 % exploitent des terres en faire valoir direct uniquement et 25% des exploitants travaillent des terres exclusivement en faire valoir indirect.

Pour les exploitations bénéficiaires d'un micro prêts, leur mode de faire valoir dominant est également le faire valoir direct comme pour les non bénéficiaires, mais avec une proportion plus importante. En effet, 79 % de la superficie totale cultivée est en faire valoir direct et seulement 21 % est donc en faire valoir indirect. Pour une exploitation moyenne de superficie de 2.2 ha, 1.74 ha est en FVD et 0.45 est en FVI. Au niveau de ces exploitations, 31% des agriculteurs associent les deux modes de faire valoir et détiennent 41 % des superficies agricoles ; d'un autre coté, la grande majorité des exploitants soit 69 %, sont en faire valoir direct et disposent de 59% des terres cultivables. Contrairement aux agriculteurs non bénéficiaires, au sein du groupe d'agriculteurs bénéficiaires, on n'a pas enregistré d'exploitant évoluant uniquement en faire valoir indirect.

Étant donné qu'il y a une relation étroite entre le mode de tenure et la sécurité foncière, dans le groupe des exploitants non bénéficiaires, 33 % ont un niveau de sécurité élevé par rapport au mode tenure, car ils exploitent des terres uniquement en FVD et ce groupe là exploite 21 % des superficies agricoles. Le plus grand groupe d'exploitants, qui représente 42 % de l'échantillon, a un niveau de sécurité intermédiaire ou moyen et cette catégorie détient 68% de la superficie agricole. La catégorie qui détient le niveau de sécurité le plus faible par rapport au mode de tenure est le groupe d'exploitant qui travaille uniquement des terres en faire valoir indirect. Ils représentent un quart des exploitants et cultivent seulement 11% de la superficie totale de notre sous échantillon. Dans le sous échantillon des bénéficiaires, 69% des agriculteurs présentent une sécurité foncière forte car ils exploitent des terres uniquement en FVD et l'autre partie qui représente 31 % des exploitants, a un niveau de sécurité intermédiaire ou moyen car ils exploitent des terres à la fois en faire valoir direct et indirecte. Il n'y a pas d'exploitants dans ce

groupe qui soient en insécurité foncière par rapport à la tenure foncière, d'après les informations recueillies sur le terrain.

6.1.2.2. Outillage et équipements

Nous présentons ici les outils et équipements utilisés par les deux groupes d'exploitants étudiés respectivement et ensuite nous les avons discutés séparément. Enfin nous présentons, les nuances et les différences existant également à ce niveau.

Figure #3 : disponibilité d'outillage au niveau des exploitations agricoles non bénéficiaires

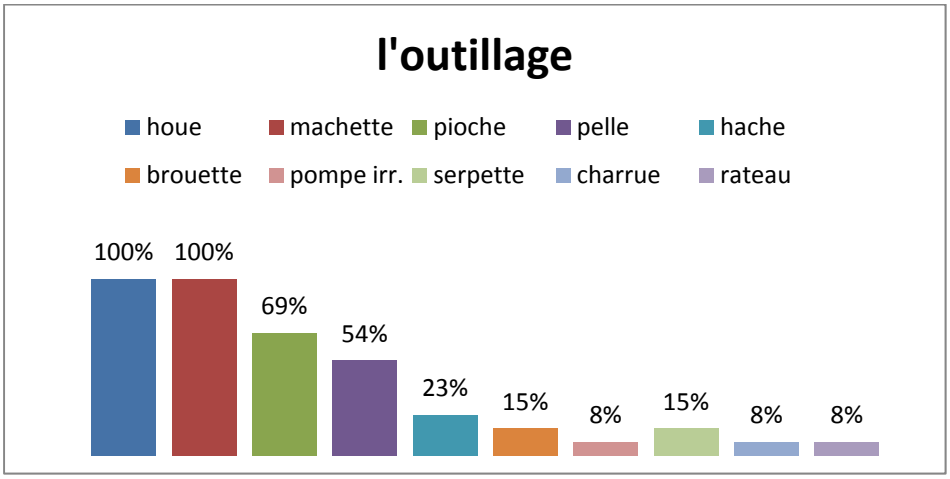

Source : l'auteur

Figure #4 : disponibilité d'outillage au niveau des exploitations agricoles bénéficiaires

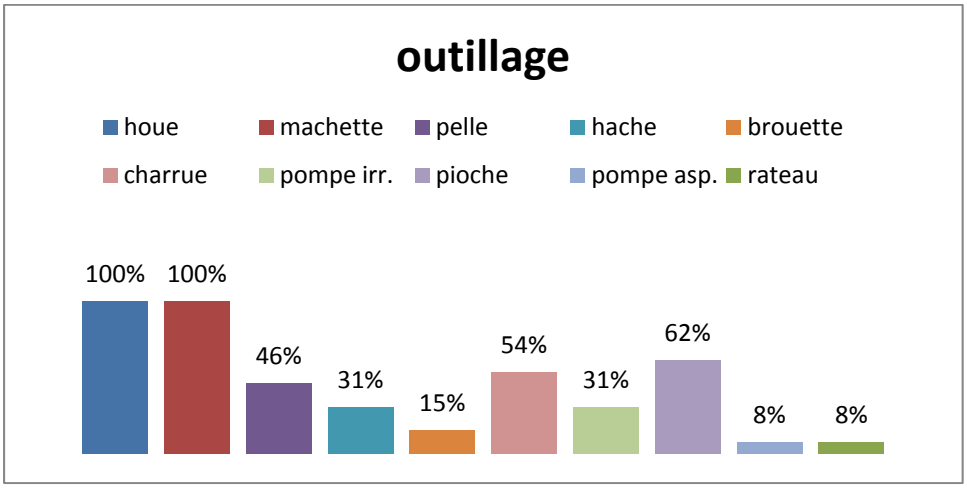

Source : l'auteur

Comme le montre (la figure # 3 en dessus) les outils les plus fréquents sur les exploitations agricoles des non bénéficiaires sont la houe, la machette, la pioche et la pelle. La houe et la machette sont présentes sur toutes les exploitations agricoles, la pioche est présente sur 69 % des exploitations et 54% des exploitants ont une pelle. Les autres outils/équipements à savoir la hache, la brouette, le râteau, la pompe d'eau, la serpette et la charrue sont présents sur 9 à 23 % des exploitations agricoles étudiées.

Le niveau d'outillage des exploitants agricoles de la commune de Hinche est faible. Avec comme matériels une houe, une machette, une pioche, on a déjà une idée du type d'agriculture que peuvent pratiquer les exploitants de cette région et sa limitation en ce qui a trait à la production de richesse.

Au niveau des exploitants agricoles bénéficiaires, comme l'indique la figure #4, la houe et la machette sont présentes sur toutes les exploitations. On trouve la pioche chez 62% des exploitants, la pelle chez 46%, la charrue chez 54%. La hache et la pompe d'irrigation sont présentes chez 31% de ces agriculteurs.

Les exploitants bénéficiaires de crédit sont mieux pourvus en outils agricole, plus de la moitié dispose d'une charrue contre seulement 8% des non bénéficiaires. 31 % possèdent une pompe d'irrigation contre 8% pour les non bénéficiaires. La présence d'une pompe d'irrigation conditionne non seulement les types de culture mais permet à ce groupe de travailler également en période de sécheresse.

6.2. Calcul du revenu agricole et global des exploitants agricoles non bénéficiaires du microcrédit dans la commune de Hinche

Tableau # 10 : calcul du revenu agricole en gourdes des exploitants non bénéficiaires

	PBV	VABV	PBA	VABA	VABt	VANt	RA
E.A 1	26700	25246	12005	11860	37251	36997	32497
E.A 2	33200	31947	38550	38313	70497	70097	52597
E.A 3	59450	54970	3000	2900	57970	57700	18750
E.A 4	76200	70113	52710	49910	122823	122290	117290
E.A 5	17300	17183	8750	5150	25933	25700	19700
E.A 6	188200	185386	53400	52000	238786	237811	196061
E.A 7	224200	215620	31480	28980	247100	246925	185825
E.A 8	70000	64100	0	0	64100	63666	29166
E.A 9	218900	197857	62775	58875	260632	252977	223692
E.A 10	23810	21843	18900	18900	40743	40343	39143
E.A 11	140870	115481	46485	45635	161966	161171	132471
E.A 12	160000	143200	1200	1200	144400	143687	127687
Moyenne	**103235.83**	**95245.78**	**27437.91**	**26143.58**	**122683.70**	**121613.97**	**97906.89**

Source : enquête de l'auteur

Légende : PBV = Production Brute Végétale ; **VABV** = valeur ajoutée Brute végétale ; **PBA** = Produit Brut Animal; **VABA** = Valeur ajoutée Brute Animale; $\mathbf{VAB_t}$ = Valeur Ajoutée Brute totale; $\mathbf{VAN_t}$ = Valeur Ajoutée Nette totale ; **RA** = Revenu Agricole.

Une exploitation de cette catégorie gagne en moyenne 97 906,89 gourdes (2210 USD) sur une période d'un an. Il y a une grande variation dans le niveau de revenu des exploitants comme le montre le tableau en dessus qui varie de 18 750 gourdes à 223 692.15 gourdes. Cette différence est due surtout au type de culture mise en place, à la capacité financière et la superficie agricole utile de l'exploitant en question.

A noter que ce revenu agricole prend en compte la totalité de la production et la croissance du cheptel, elle ne correspond pas au revenu monétaire de l'agriculteur. En faisant l'hypothèse d'un taux d'autoconsommation de 60%, le revenu monétaire moyen serait estimé à 884 USD/an.

6.3. Importance du revenu agricole dans le revenu global des agriculteurs non bénéficiaires

Tableau #11 : revenu agricole, extra-agricole, global et importance du revenu agricole.

	RA	REA	RG	RA/RG
E.A 1	32497	10000	42497	76%
E.A 2	52597	60000	112597	47%
E.A 3	18750	12000	30750	61%
E.A 4	117290	12000	129290	91%
E.A 5	19700	24000	43700	45%
E.A 6	196061	0	196061	100%
E.A 7	185825	120000	305825	61%
E.A 8	29166	0	29166	100%
E.A 9	223692	120000	343692	65%
E.A 10	39143	48000	87143	45%
E.A 11	132471	60000	192471	69%
E.A 12	127687	120000	247687	52%
Moyenne	**97906.89**	**48833.33**	**146740.23**	**68%**

Source : enquête de l'auteur

Légende : RA = Revenu Agricole; **REA** = Revenu Extra Agricole; **RG** = Revenu Global

Les activités agricoles, que ce soit la production végétale ou l'élevage, participent grandement à la formation de revenu des exploitants agricoles non bénéficiaires de crédit au niveau de la commune de Hinche. En effet, d'après les données recueillies au niveau d'un groupe d'exploitants aléatoirement choisis, les activités agricoles représentent 68% de leur revenu global. Certains exploitants n'ont que l'agriculture comme activités génératrices de revenu. Ainsi, nous constatons qu'il n'y a pas assez de diversité dans les sources de revenu de ces agriculteurs. Sachant le risque inhérent à l'agriculture en général et à l'agriculture familiale pluviale en particulier, les exploitations étudiées constituent des systèmes d'activité assez vulnérables.

6.4. Calcul du revenu agricole et global des exploitants agricoles bénéficiaires du microcrédit dans la commune de Hinche

Tableau # 12 : calcul du revenu agricole en gourdes des exploitants bénéficiaires

	PBV	VAB_v	PBA	VAB_A	VABt	VANt	RA
E.A 1	36125	27725	34960	33010	62685	62260	49589
E.A 2	306500	283500	44750	44600	328250	323137	218137
E.A 3	138175	124521	34350	33850	158871	158508	146908
E.A 4	202665	182445	8450	7700	190895	189850	149750
E.A 5	328900	280950	80900	78400	361850	353495	329355
E.A 6	94250	84675	0	0	84675	77254	67354
E.A 7	142800	117480	6400	4900	123880	115934	98644
E.A 8	58950	47500	46325	40825	93825	93562	81112
E.A 9	45250	35250	4450	3950	39700	39233	31133
E.A 10	64000	19000	28300	25800	47300	46733	33133
E.A 11	155500	115300	12300	11600	127600	127008	105108
E.A 12	22345	15645	20575	19375	36220	34640	27960
E.A 13	108000	74500	36000	33000	110500	110030	95430
Moyenne	**131035.38**	**108345.49**	**27520.00**	**25923.85**	**135865.49**	**133203.76**	**110278.30**

Source : calculs de l'auteur

Les exploitants bénéficiaires de crédit disposent d'un revenu agricole moyen de 101 278.30 (2286 USD) comme l'indique le tableau ci dessous. L'élevage y participe environ à 24 %. Le revenu agricole varie de 31 133 à 329 355 entre les exploitants de ce type. Comme pour les non bénéficiaires, ce revenu agricole ne prend en compte que les éléments payés. La main-d'œuvre familiale difficilement mesurable n'est pas prise en compte dans les calculs.

Il n'y a pas de différence apparente entre la production brute animale des deux groupes d'exploitants. En effet, elle est de 27437 gourdes pour les non bénéficiaires et de 27520 pour les bénéficières de microcrédit.

6.5. Importance de revenu agricole dans le revenu global des agriculteurs non bénéficiaires

Tableau # 13 : revenu agricole, extra-agricole, global et importance du revenu agricole.

	RA	**R.E.A**	**R.G**	RA/RG
E.A 1	49589	24000	73589	67%
E.A 2	218137	210000	428137	51%
E.A 3	146908	96000	242908	60%
E.A 4	149750	210000	359750	42%
E.A 5	329355	125000	454355	72%
E.A 6	67354	54000	121354	56%
E.A 7	98644	150000	248644	40%
E.A 8	81112	174000	255112	32%
E.A 9	31133	84000	115133	27%
E.A 10	33133	90000	123133	27%
E.A 11	105108	60000	165108	64%
E.A 12	27960	210000	237960	12%
E.A 13	95430	108000	203430	47%
Moyenne	**110278.30**	**122692.31**	**232970.61**	**46%**

Source : calculs de l'auteur

Au niveau des exploitants bénéficiaires du crédit, comme indiqué dans le tableau ci-dessus, les activités agricoles procurent 46% des revenus globaux en moyenne. Bien que pour certains dans le même groupe, ils contribuent à plus de 70%, mais il reste évident que les agriculteurs de ce groupe sont moins dépendants de l'agriculture. Une exploitation vue comme un système d'activité est plus résiliente pour les exploitants bénéficiaires car ils possèdent plus d'activités et ils sont moins vulnérables aux chocs auxquels fait face l'agriculture en général et au niveau de la commune de Hinche en particulier.

6.6. Rentabilité de la production végétale

La production végétale est la branche agricole qui est financée par la microfinance, ainsi, nous présentons dans le tableau suivant la rentabilité de la production végétale des exploitations agricoles bénéficiaires et non bénéficiaires de microcrédit étudiées

Tableau # 14 : rentabilité de la production végétale.

	exploitants non bénéficiaires			**exploitants bénéficiaires**		
	PBV	**RAv**	**Rentabilité**	**PBV**	**RAv**	**Rentabilité**
E.A 1	26700	20492	77%	36125	19629	54%
E.A 2	33200	14047	42%	306500	263387	86%
E.A 3	59450	15750	26%	138175	116158	84%
E.A 4	76200	64580	85%	202665	144900	71%
E.A 5	17300	10950	63%	328900	257095	78%
E.A 6	188200	142661	76%	94250	72454	77%
E.A 7	224200	154345	69%	142800	101784	71%
E.A 8	70000	29166	42%	58950	41987	71%
E.A 9	218900	160917	74%	45250	30283	67%
E.A 10	23810	20243	85%	64000	8433	13%
E.A 11	140870	85986	61%	155500	95208	61%
E.A 12	160000	126487	79%	22345	10265	46%
E.A 13				108000	63030	58%
Moyenne	**103235.83**	**70468.98**	**68%**	**131035.38**	**94201.38**	**72%**

Source : enquête de l'auteur

Légende : PBV= Produit Brut Végétale; **RA_v** = Revenu Agricole végétal

Pour une exploitation de 2.26 ha, les exploitants non bénéficiaires arrivent à dégager une production brute moyenne en valeur de 103 235.83 gourdes. Les exploitants bénéficiaires récoltent en moyenne 131 035.38 gourdes de production brute en valeur pour 2 ha exploités. Le revenu agricole provenant de la production agricole destiné à satisfaire les besoins de la famille dont la rémunération de son travail et du capital, à assurer la reproduction de l'unité de production, est en moyenne 70 468.98 gourdes pour les exploitations agricoles non bénéficiaires de crédit enquêtées. Ce qui correspond à un taux de rentabilité de 68 % (tableau # 14). Donc, pour chaque 100 gourdes investies dans l'agriculture durant l'exercice (un an) considéré, le

surplus dégagé est de 68 gourdes. Les exploitants bénéficiaires de crédit récoltent en moyenne 94 201.38 gourdes de revenu provenant de la production végétale avec un taux de rentabilité de 72%. Donc pour chaque 100 gourdes qu'ils investissent, ils en gagnent 72.

D'après les données disponibles dans la littérature le taux d'intérêt réel appliqué dans la microfinance, est évalué à 72.51%, ce taux est supérieur aux taux de rentabilité des activités de production agricole et des agriculteurs non bénéficiaires de crédit et des bénéficiaires qui sont respectivement 68 et 72 %. Ces rentabilités ne prennent pas en compte le cout de main-d'œuvre familiale et des capitaux propres. S'ils étaient pris en compte, les rentabilités seraient plus faibles. Ce qui confirme notre première hypothèse stipulant que la rentabilité de l'agriculture dans la commue de Hinche est inférieur au taux d'intérêt réel appliqué par les IMF.

Les besoins en financement moyens des agriculteurs bénéficiaires de crédit est 36 834 gourdes pour les agriculteurs bénéficiaires et 32766 gourdes pour les non bénéficiaires. Le prêt moyen accordé aux agriculteurs bénéficiaires par les IMF est de 22445.83 gourdes (506 USD). 69 % des bénéficiaires (la grande majorité) ont en moyenne 12 166 gourdes (274 USD).

Ces petits montants alloués généralement par la microfinance, sont trop faibles et trop couteux pour pouvoir permettre aux agriculteurs de faire des investissements qui pourraient améliorer leur productivité. Le financement offert par les institutions de microfinance pourrait satisfaire éventuellement les besoins de financement à court terme dans la liste des besoins financiers définis par Wampler et Lapenu. Dans une logique de développement du secteur agricole, ce financement n'est pas adapté bien au contraire, un mauvais financement peut participer à déstabiliser le secteur encore plus.

6.7. Comparaison entre le poids du revenu agricole dans le revenu global des bénéficiaires et celui des non bénéficiaires de microcrédit.

Tableau # 15 : Part du revenu agricole dans le revenu global

#	RA	RG	RA/RG		RA	RG	RA/RG
1	32497	42497	76%		49589	73589	67%
2	52597	112597	47%		218137	428137	51%
3	18750	30750	61%		146908	242908	60%
4	117290	129290	91%		149750	359750	42%
5	19700	43700	45%		329355	454355	72%
6	196061	196061	100%		67354	121354	56%
7	185825	305825	61%		98644	248644	40%
8	29166	29166	100%		81112	255112	32%
9	223692	343692	65%		31133	115133	27%
10	39143	87143	45%		33133	123133	27%
11	132471	192471	69%		105108	165108	64%
12	127687	247687	52%		27960	237960	12%
13					95430	203430	47%
Moyenne	**97906.89**	**146740.23**	**68%**		**110278.30**	**232970.61**	**46%**

Sources : calculs de l'auteur

Comme nous l'avons présenté tantôt l'agriculture participe à 68% dans la formation de revenu des exploitants agricoles non bénéficiaires de microcrédit contre 46% pour les exploitants bénéficiaires. Donc, les activités agricoles sont très importantes et même vitales pour les exploitants de la première catégorie.

Le test de statistique de t student qu'on a utilisé pour juger de la différence significative ou pas entre la participation des activités agricoles dans le revenu global des exploitants non bénéficiaires et des bénéficiaires, nous a donné les résultats suivants mentionnés dans le tableau # 16.

Tableau # 16 : les paramètres pour le test statistique de t student (I).

Items	**Valeur**
T calculé ($T_{o)}$	2.69
Nombre de degré de liberté	23
T tabulé au seuil de 5% ($T_{5, 23}$)	1.71

Source : calculs de l'auteur

Étant donné que $T_o > T_{5, 23}$ donc l'hypothèse nulle est rejetée, la participation de l'agriculture dans le revenu global des agriculteurs bénéficiaires est significativement inferieure à celui des non bénéficiaires dans la commune de Hinche, au seuil de 5%. Ce qui infirme la deuxième hypothèse de notre travail ainsi formulée : le poids du revenu agricole dans le revenu global est plus important pour les bénéficiaires que les non bénéficiaires du microcrédit

Par rapport aux exploitants bénéficiaires, les non bénéficiaires constituent un groupe qui n'est pas intéressant pour la microfinance car les activités extra agricoles ne pourraient pas jouer le rôle de substitution pour le remboursement des prêts en cas de mauvaise récolte par exemple. Ainsi le principal déterminant d'un crédit ne serait pas la pertinence du projet agricole mais plutôt l'existence d'une activité extra-agricole forte. C'est une question qui mérite donc d'être plus approfondie.

6.8. Comparaison entre le revenu agricole à l'hectare des bénéficiaires et celui des non bénéficiaires du microcrédit.

Tableau # 17 : revenu agricole/ha des bénéficiaires et des non bénéficiaires.

#	RA/ha des non bénéficiaires	RA/ha des bénéficiaires
1	19378.59	57045.73
2	58189.92	165944.76
3	11918.60	150641.19
4	100224.80	92958.65
5	67230.76	128077.75
6	75992.89	117591.25
7	47414.72	153501.10
8	30146.42	267245.44
9	355237.36	89250.64
10	112588.28	47726.09
11	42629.384	63995.47
12	247687.50	368931.52
13		78848.83
Moyenne	**97386.60**	**137058.34**

Source : calculs de l'auteur

Le revenu à l'hectare moyen des agriculteurs bénéficiaires de crédit est 41% plus élevé que celui des agriculteurs non bénéficiaires (tableau #17). Cette performance est due à plusieurs facteurs comme par exemple la fertilité des terres, l'accès à l'eau pour l'irrigation et les types de cultures mises en terres. Cette étude nous montre que les bénéficiaires sont mieux pourvus en équipement agricole et une grande partie possède une pompe d'irrigation. Arithmétiquement le revenu agricole à l'hectare des agriculteurs bénéficiaires est supérieur aux non bénéficiaires.

Tableau # 18 : Les paramètres pour le test statistique de t student (II).

Items	Valeur
T calculé (T_o)	-1.024
Nombre de degré de liberté	23
T tabulé au seuil de 5% ($T_{5, 23}$)	1.71

Source : calculs de l'auteur

Cependant, l'analyse des résultats du tableau qui précède montre que la valeur calculée pour t est inférieure à la valeur tabulaire ($To < T_{5, 23}$), nous ne pouvons pas rejeter H_0. Il ne semble donc pas y avoir suffisamment d'évidence statistique au seuil de 5% pour rejeter l'hypothèse de l'égalité des moyennes (H_0). Le revenu agricole à l'hectare des exploitants non bénéficiaires n'est pas significativement inferieur à celui des bénéficiaires ce qui infirme notre troisième hypothèse de travail stipulant que : le revenu à l'hectare des exploitants bénéficiaires du microcrédit est supérieur à celui des non bénéficiaires. Le fait de bénéficier d'un crédit n'a pas permis au groupe des exploitants bénéficiaires de démarquer significativement les agriculteurs non bénéficiaires. L'accès à la microfinance n'est donc pas suffisant ou du moins n'est pas approprié pour opérer des changements structurels au niveau des exploitations agricoles bénéficiaires qui leur permettraient de rompre avec cette agriculture de grappillage qui marche de paire avec la misère.

Tableau # 19 : Performance des E.A suivant 2 critères : Charrue, pompe d'irrigation.

Critères	**Sans (gdes/ha)**	**Avec (gdes/ha)**	**T calculé**	**$T_{5, 25}$**	**Décision**
Charrue	115 122	119 643	0.1	1.71	pas de différence
Pompe d'irrigation	93 808	194 673	3.08	1.71	différence significative

Source : calculs de l'auteur

Si le fait de bénéficier d'un microcrédit n'est pas une condition permettant aux agriculteurs d'avoir des revenus par unité de surface significativement plus élevés que les non bénéficiaires de la commune de Hinche, la présence d'une charrue n'est pas non plus un facteur déterminant de la performance des systèmes de production de cette commune. Cependant, la présence d'une pompe d'irrigation a permis aux exploitants détenteurs d'avoir un revenu agricole à l'hectare significativement supérieur à ceux qui n'en ont pas(tableau #19). Donc la question à se poser : Pour un développement effectif de l'agriculture, la microfinance est elle une stratégie à encourager? Ne faut-il pas aider les agriculteurs à se doter d'équipement agricole comme une pompe d'irrigation? Pour cela il faudrait des prêts d'investissement plus important que les micros prêts accordés par les institutions de microfinance.

7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Ce travail, effectué sur la commune de Hinche (Haïti) visait à analyser dans un premier temps, la compatibilité existante entre la microfinance telle qu'elle est pratiqué en Haïti en général, et la petite agriculture familiale de la commune de Hinche. Nous avons abouti à la conclusion que la microfinance haïtienne n'est pas encore adaptée à la petite agriculture familiale pratiquée à Hinche. Avec le souci de pérennité économique éclipsant la portée sociale, les IMF appliquent des taux d'intérêt moyen très élevés de l'ordre de 72.5%, ce qui est supérieur à la rentabilité de l'agriculture qui est de l'ordre de 68% et 71% pour les exploitants non bénéficiaires de crédit et les bénéficiaires respectivement. L'allocation de microcrédit est hautement sélective et se fait en fonction de l'importance du revenu extra-agricole dans le revenu global des exploitants agricoles, ce qui permettrait aux bénéficiaires d'avoir la capacité de rembourser même avec une mauvaise récolte. Et les montants de prêts alloués par les IMF couvrent environs 60% des dépenses des agriculteurs en moyenne, et pour 69% des bénéficiaires, ce prêt ne couvre que 33% de leur besoins de financement à court terme. Les analyses statistiques effectuées sur les 25 exploitations étudiées de la commune, ont montré que la part du revenu agricole dans le revenu global des agriculteurs bénéficiaires de microcrédit est significativement inferieur à celle des non bénéficiaires.

En ce qui a trait aux performances économiques des deux catégories de producteurs en question, qui était l'une de nos préoccupations dans cette étude, on a trouvé que les producteurs non bénéficiaires ont un niveau de revenu moyen de 97386.61 gourdes inférieur à celui des bénéficiaires de microcrédit agricole qui gagnent 137 058.35 gourdes pour chaque hectare de terre emblavée. Cependant le test de t student au seuil de 5 % ne nous a pas permis de rejeter l'hypothèse d'égalité des moyennes. Donc la performance économique des exploitants n'est pas significativement différente. Cette étude n'est pas exhaustive, elle se veut être une amorce qui devrait susciter d'autres études plus approfondies sur le développement des IMF et leur impact sur tous les secteurs de la vie économique haïtienne, l'agriculture en particulier. Entre autres au terme de ce travail, nous jugeons opportun de faire certaines recommandations :

- En amont, professionnaliser et sécuriser le secteur agricole par la mise en place de politiques agricoles efficaces prenant en compte les caractéristiques de la petite agriculture familiale;

- Améliorer la productivité du secteur agricole par la mise en place d'infrastructure agricole au niveau de la commune Hinche en valorisant les divers points d'eau existants au niveau de la commune;
- Améliorer l'adaptation du crédit aux caractéristiques du secteur agricole en termes de montant de crédit, de calendrier de remboursement, modalités de remboursement. Pour cela il faut une meilleure connaissance du secteur par la microfinance;
- Promouvoir et favoriser les crédits d'investissement au lieu de micro prêts de campagne des institutions de microfinance.

8. BIBLIOGRAPHIE

- JEAN, B. 2011. Lutte contre la pauvreté et Microfinance en Haïti, Port-au-Prince, Haïti, Éditions de l'Université d'État d'Haïti.
- PAUL, B. 2011. Le capital institutionnel dans l'analyse du Changement économique et social : application au Secteur de la microfinance en Haïti. Thèse de Doctorat Université Montpellier I, Montpellier, France
- BOYER, J. contribution de la tertiarisation de la Main-d'œuvre Agricole au revenu globale des ménages Agricoles, étude de cas : commune Lascahobas, Mémoire de fin d'étude, UEH, FAMV, Port-au-Prince.
- PAUL, B., DAMEUS, A., GARRABE M. 2010. « Le processus de tertiarisation de l'économie haïtienne », *Études caribéennes*, 2010
- LADOUCEUR, M. M. 2005. les principaux déterminants du crédit au niveau des différentes catégories de banques du système bancaire haïtien (Période 1998- 2002). Mémoire de fin d'étude, UEH, FAMV.
- Duré, W. 2008. contribution du secteur primaire a l'économie nationale (1995-2004) Mémoire de fin d'étude, UEH, FAMV.
- NDIAYE, F. 2009. Microfinance en Afrique de l'Ouest : *Quelle viabilité ?* Paris, France, Harmattan
- GAFSI, M., DUGUÉ, P., BROSSIER, J. 2007. Exploitations agricoles familiales en Afrique de l'Ouest et du Centre, Versailles, France, Quae.
- OUÉDRAOGO, A., GENTIL, D. 2008. La microfinance en Afrique de l'Ouest : *histoires et innovations*. Clamecy, France, NIL
- DOURA, F. 1995. Haïti - Plateau Central : *société, économie et paysannerie*, Montréal, Canada, CIDIHCA
- ALLEMAND, S. 2007. La microfinance n'est plus une utopie, Vottem, Belgique, SNEL graphic's sa
- SERVET, J. 2006. Banquiers aux pieds nus **:** *La microfinance*. Paris, France, Sagim-Canale
- LEBOSSÉ, J. 1998. Microfinance et développement local. Québec, Canada, IFDÉC

- BROSSIER, J, et Al. 2003. Gestion de l'exploitation agricole familiale, Dijon, France, educagri
- ALPHA, A., CASTELLANET, C. 2008. Défendre les agricultures familiales : lesquelles, pourquoi ? In Rapport des travaux de la Commission Agriculture et Alimentation de Coordination Sud, Paris, France, 11 décembre 2007. Disponible à http://www.agter.asso.fr/IMG/pdf/CoordinationSud_2007_Plaidoyer_AgrFam.pdf consulté le 4 février 2014.
- USAID/HIFIVE. 2012. Recensement de l'industrie de la microfinance en Haïti [CD-ROM], Port-au-Prince, Haïti.
- TRAN, V. 2011. Un développement structurel en Haïti par le biais de produits financiers éthique et solidaires, Mémoire. Disponible sur http://www.positive-awards.be/IMG/pdf/Tran_Vanessa-_Finance_e_thique_-_2011.pdf. Consulté le 5 novembre 2013.
- MARNDR. 2011. Recensement Général de l'Agriculture, Port-au-Prince, Haïti. Disponible à http://agriculture.gouv.ht/view/01/IMG/pdf/Resultats_EE_RGA_Centre_14-11-11.pdf consulté le 19 décembre 2013.
- SÉNADIN, A. 2008. Culture de Bambou avec la Fédération des associations Caféières natives à Marmelade : motivation économique et d'autosubsistance et contribution au revenu global des exploitations agricoles, Mémoire de fin d'études, UEH/FAMV, Port-au-Prince, Haïti.
- HERNANDEZ, V., PHELINAS, P. 2012. « Débats et controverses sur l'avenir de la petite agriculture », *Autrepart*, 2012/3 N° 62, p. 3-16. DOI : 10.3917/autr.062.0003
- BENOIT-CATTIN, M. 2007. « L'agriculture familiale et son développement durable », *Économie rurale* [En ligne], 300 | Juillet-août 2007, mis en ligne le 12 novembre 2009, consulté le 24 Janvier 2014. URL : http://economierurale.revues.org/2279
- MORVANT-ROUX, S. 2008. Quelle microfinance pour l'agriculture des pays en développement[en ligne], Paris, France. Disponible à http://www.fondation-farm.org/zoe/doc/farm_synthese__microfinance_.pdf consulté le 24 janvier 2014
- GANDRÉ P. 2012. « Le microcrédit : fausse ou vraie solution à la pauvreté ? », *Idées économiques et sociales*, 2012/2 N° 168, p. 22-31. DOI : 10.3917/idee.168.0022. Disponible à

http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=IDEE_168_0022&AJOUTBIBLIO=IDEE_168_0022

- BOILLY, M.- E. 1999. Innovation en matière d'offre de services financiers aux ménages ruraux pauvres de Bolivie : le cas de Cajas Los Andes[en ligne], Mémoire de Maitrise, Université Laval, Québec, Canada.
- BAUMANN, E., SERVET, J.-M. 2007. « Introduction », *Autrepart*, 2007/4 n° 44, p. 5-12. DOI : 10.3917/autr.044.0005. disponible à http://www.cairn.info/revue-autrepart-2007-4-page-5.htm consulté le 24 janvier 2014.
- GUÉRIN, I. *et al.* 2009. « La microfinance est-elle socialement responsable? Introduction », *Revue Tiers Monde*, 2009/1 n° 197, p. 5-16. DOI : 10.3917/rtm.197.0005. disponible sur http://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2009-1-page-5.htm consulté le 24 janvier 2014.
- PAUL, J.L et al. 1994. « Quel système de référence pour la prise en compte de la rationalité de l'agriculteur », *les cahiers de la recherche développement*, 1994/ n° 39, p. 7-19.
- VIA CAMPESINA. 2010. L'agriculture familiale, paysanne, durable peut nourrir le monde[en ligne], Jakarta, Philippines. Disponibles à http://viacampesina.org/downloads/pdf/fr/paper6-FR.pdf consulté le 2 février 2014.
- WANPFLER, B., CIRAD. 2002. Le financement de l'agriculture familiale… Quelle contribution de la Microfinance, Dakar, Sénégal, 21-24 janvier 2002. www.lamicrofinance.org/files/14650_d2902_agrifamil_cirad.pdf consulté le 23 octobre 2013.
- MORVANT-ROUX, S. *et al.* 2010. « Politiques d'inclusion financière, microfinance et financement de l'agriculture.» Les cas de l'Inde et du Mexique, *Mondes en développement*, 2010/3 n° 151, p. 9-24. DOI : 10.3917/med.151.0009. disponible sur http://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2010-3-page-9.htm
- GHANEM, H. 2011. « Politiques et institutions à l'appui des petites exploitations agricoles », *Études rurales*, 2011/1 n°187, p. 63-78. Disponible sur http://www.cairn.info/revue-etudes-rurales-2011-1-page-63.htm. Consulté le 2 février 2014.

- McCLINTOCK, M. N. 2006. Des pratiques agro-écologiques pour une agriculture durable dans le Plateau Central en Haïti, [en ligne] disponible à http://web.pdx.edu/~ncm3/files/McClintock_Haiti_French.pdf
- IICA, MATTHIEU, M. E. 2011. Études environnementales pour les zones d'intervention du projet d'appui au renforcement de la filière de mangues francisque dans le département du Centre. [en ligne] disponible sur http://www.iica.int/Esp/regiones/caribe/Haiti/Documents/IICA%20HAITI%202012/IICA_Rapport_final_Environnement_Nov2011.pdf .
- ACDIC. 2008. Livre blanc sur « la crise du maïs » et les « malheurs de l'agriculture camerounaise » [en ligne]. Disponible à http://www.acdic.net/ACDIC/images/stories/livre_blanc_mas.pdf consulté le 24 février 2014.
- MEF. 2011. Actes du colloque sur la Microfinance, Port-au-Prince, Haïti, 28-29 septembre 2009, Port-au-Prince, Haïti, MEF. Disponible sur http://www.mefhaiti.gouv.ht/Documents/PDF/actes_du_colloque_sur_la_microfinance6-march-2013_10-12-07.pdf consulté le 5 novembre 2013.
- MPCE-DD Centre. 1997. Éléments de la problématique départementale du Centre[en ligne]. Disponible sur http://onpes-haiti.ht/download/down/centre.pdf consulté le 10 Août 2013.
- IHSI. 2012. Population totale, population de 18 ans et plus ménages et densités estimés en 2012, Port-au-Prince, Haïti, IHSI.
- CNSA. 2011. Enquête Nationale de la Sécurité Alimentaire, Port-au-Prince, Haïti, CNSA
- FIDA. 2011. Rapport sur la pauvreté rurale, Rome, Italie, FIDA. Disponible sur : http://www.ifad.org/rpr2011/report/f/overview.pdf consulté le 16 février 2014.
- LEVALLOIS, R. 2010. Gestion de l'entreprise agricole : De la théorie à la pratique, Québec, Canada, Presses de l'Université Laval.
- QUINET, C. 1994. « *Hebert Simon et la rationalité* », Revue française d'économie. Volume 9 N°1, 1994. pp. 133-181.
- PEUPLES SOLIDAIRES, 2010, Qui lutte vraiment contre la faim? Disponible sur : http://www.peuples-solidaires.org/wp-content/uploads/2010/11/Qui-lutte-vraiment-contre-la-faim-n%C2%B02.pdf. Visité le 12 février 2014

Université d'Etat d'Haïti

(UEH)

Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire

(FAMV)

Département d'Economie et du Développement Rural

(DEDR)

Mémoire de fin d'étude

Questionnaire d'enquête

1. Identification de l'exploitant agricole	
1.1. Nom	
1.2. Prénom	
1.3. Sexe	
1.4. Niveau d'éducation (1= primaire, 2= primaire incomplet ; 3= secondaire ; 4= sec incomplet ; 4= professionnel ; 5= universitaire, 7= aucun)	
1.5.Département	
1.6. Commune	
1.7. Section communale	
1.8. Localité	
1.9.Téléphone	
1.10. Date de l'entretien	

2. Avez-vous bénéficié du microcrédit agricole durant la dernière principale campagne agricole? Oui ☐ non ☐
   Si oui :
   2.1. De quelle IMF ?.....
   2.2 Quelle est l'utilisation principale de ce crédit (campagne ou investissement) : ……..
   2.3 Quelle est ce montant ? …….
   2.4 A quel taux ?……..
   2.5. Quelle est la fréquence de remboursement ……

3. **Possédez-vous une charrue ?** Oui ☐ non ☐

4. Système de culture

4.1.identification des parcelles.

4.2.1. Id Parc.	**4.1.2**. Dans quelle l**ocalité** se trouve la parcelle	**4.1.3**. **M.F.V** 1 = acheté 2 = hérité 3 =affermage 4=métayage 5=usufruit 6= autres	**4.1.4. Superficie** Parcelle	**4.1.5. Unité** 1= centième de carreau 2=ha 3=carreau 4= m^2	**4.1.6. Temps de marche en minute** pour y arriver à partir de votre demeure	**4.1.7. Superficie** cultivée	**4.1.8. Unité** 1=centième de carreau 2=ha 3=carreau 4= m^2	**4.1.9. Culture.** Si en association, donnez les trois(3) principales
1								1. 2. 3.
2								1. 2. 3.
3								1. 2. 3.
4								1. 2. 3.

4.3. Exploitation de la parcelle 1

Parcelle 1									
consommations intermédiaires				**Main d'œuvre**		**Production**			
Items	**Quantité**	**unité**	**prix**	**Operations**	**cout**		**quantité**	**unité**	**Prix**
semence 1:				Sarclage1		culture1			
semence 2:				sarclage 2		culture 2			
semence 3:				Récolte		culture 3			
Labourage				Autres					
Hersage									
Autres									
Total									

4.4. Exploitation parcelle 2

Parcelle 2									
consommations intermédiaires				**Main d'œuvre**		**Production**			
Items	**Quantité**	**unité**	**prix**	**Operations**	**cout**		**quantité**	**unité**	**Prix**
semence 1:				Sarclage		culture1			
semence 2:				sarclage 2		culture 2			
semence 3:				Récolte		culture 3			
Labourage				Autres					
Hersage									
Autres									
Total									

4.5. Exploitation parcelle 3

Parcelle 3									
consommations intermédiaires				**Main d'œuvre**		**Production**			
Items	**Quantité**	**unité**	**prix**	**opérations**	**Cout**		**quantité**	**unité**	**prix**
semence 1:				sarclage		culture1			
semence 2:				sarclage 2		culture 2			
semence 3:				récolte		culture 3			
Labourage				autres					
hersage									
Autres									
Total									

4.6. Exploitation de la parcelle 4

Parcelle 3									
consommations intermédiaires				**Main d'œuvre**		production			
Items	**Quantité**	**unité**	**prix**	**Operations**	**cout**		**quantité**	**unité**	**prix**
semence 1:				Sarclage		culture1			
semence 2:				sarclage 2		culture 2			
semence 3:				Récolte		culture 3			
labourage				Autres					
hersage									
Autres									
Total									

5. **Système d'élevage**

	cheptel en début d'exercice		**Autoconsommation**		**achat d'animaux**		**vente d'animaux**		**cheptel en fin d'exercice**	
Type d'animaux	Quantité	Valeur moyenne	quantité	Valeur moyenne	Quantité	Prix moyen	Quantité	Prix moyen	Quantité	Valeur moyenne
1.										
2.										
3										
4										
5										
6										
7										

Consommation Intermédiaire liée à l'élevage : ……..

6. Existe-t-il des produits d'élevage ? oui ☐ non ☐
   Si oui :

Nom du produit	Production mensuelle moyenne	Unité	Prix moyen
1.			
2.			
3.			

7. Avez-vous des outils agricoles ? oui ☐ non ☐

Si oui :

Lesquels ?	**Prix d'acquisition**	**Durée de vie**

8. Vous pratiquez quelles autres activités économiques à part l'agriculture ? ……..

9. Estimez vos revenus mensuels :

Mois	**Revenus**
Janvier	
Février	
Mars	
Avril	
Mai	
Juin	
Juillet	
Aout	
Septembre	
Octobre	
Novembre	
Décembre	

B. l'aspect social

	Avec le crédit	**Sans le crédit**
10. Combien avez-vous d'enfant en âge scolarisable (3 – 24 ans) ?		
11. Combien vont régulièrement à l'école cette année ? (1 = oui 2 = non)		
12. (si tous les enfants ne fréquentent l'école) Priorisez vous garçon au détriment des filles (1 = oui 2 = non)		
13. Avez l'habitude d'épargner ? (1 = oui 2 = non)		
14. Faites vous parti d'une organisation ou association de votre localité ? (1 = oui 2 = non)		
15. Lavez-vous vos mains avant les repas ? (1 = oui 2 = non)		
16. Savez vous dressez un compte d'exploitation ? (1 = oui 2 = non)		

Annexe # 2 : Carte de la république d'Haïti

Annexe # 3 : Carte de département du centre